

**Pour une occupation contemporaine du territoire**

Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 23 février 2012

N° CAT-127

Secrétaire : [Signature]

MÉMOIRE REMIS À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préparé par :

MME ANDRÉA MONETTE

Coordonnatrice et administratrice de recherche en contexte universitaire depuis 2001

Bachelière en psychologie (Université Bishop, Lennoxville, 2000)

Candidate à la M.A. en orientation (Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation)

Étudiante associée, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ)

Coordonnées :

480 Chemin Vallières

Sainte-Catherine-de-Hatley (Qué.)

J0B 1W0

No. membership étudiant [REDACTED]



[REDACTED]  
andrea.monette@usherbrooke.ca

Mémoire soumis le 22 février 2012 à la Commission de l'aménagement du territoire

Assemblée nationale du Québec

Service des commissions

Édifice Pamphile-Le May


1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1A 1A3

## Pour une occupation contemporaine du territoire

### RÉSUMÉ

Le présent mémoire expose une vision sociologique de l'occupation contemporaine du territoire qui cherche à aller au-delà des lieux communs en lien avec une société rurale en voie de disparition, notamment en raison de l'exode des populations. D'abord, la pertinence de la thématique de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des nouvelles populations en tant que défi à relever pour l'avenir des territoires telle que décrite à l'intérieur de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* du MAMROT est examinée. Ensuite, concernant plus spécifiquement le projet de loi no. 34, la question de la responsabilisation des élus au sein de l'action publique est abordée en prenant en considération les défis de la gouvernance territoriale partagée. Ce double objectif est donc à l'origine d'une exploration de certains éléments propres à la dynamique contemporaine des territoires ruraux québécois, particulièrement en relation avec le phénomène migratoire, tout en relevant les divers défis qui sont susceptibles de faire obstacle à une orientation territoriale de l'action publique. Finalement, ce mémoire se termine sur la proposition de quelques pistes visant à permettre au MAMROT d'assumer pleinement le virage paradigmatique qui s'impose à lui avec l'avènement de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.



# Pour une occupation contemporaine du territoire

## TABLES DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>DÉVITALISATION RURALE ET EXODE DES JEUNES</b> .....	7
<b>LA NÉO-RURALITÉ</b> .....	11
1. <b>UNE SOCIÉTÉ RURALE EN MUTATION</b> .....	11
1.1. LE PHÉNOMÈNE DE RENAISSANCE RURALE EN FRANCE.....	11
1.2. TRANSFORMATION DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS .....	13
1.3. DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT RURAL .....	17
<b>LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE</b> .....	20
1. <b>LES LIMITES DE LA PROXIMITÉ DU TERRITOIRE</b> .....	20
2. <b>LES DÉFIS DE L'ACTION MUNICIPALE</b> .....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	26
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	30
<b>ANNEXE A</b> .....	40

### AVANT-PROPOS

J'ai œuvré depuis les dix dernières années dans le domaine de la recherche interdisciplinaire en milieu universitaire en tant que : coordonnatrice de projets, administratrice d'infrastructures, co-rédactrice de demandes de financement (tant auprès du CRSH, du FQRSC, du FRSQ que des IRSC)<sup>1</sup>, courtière de connaissances<sup>2</sup> et animatrice professionnelle<sup>3</sup> de groupes de travail, la plupart du temps en partenariat avec divers milieux de pratique dans le domaine de l'intervention psychosociale, de la santé publique et de la réadaptation physique. En 2009, j'ai choisi de retourner aux études pour obtenir le titre de conseillère d'orientation, tout en réalisant un mémoire de maîtrise en lien avec l'administration publique. En effet, je m'intéresse de plus en plus au rôle des municipalités rurales dans les initiatives de développement social. Ainsi, j'interrogerai très bientôt les maires ruraux estriens concernant le rôle des municipalités dans l'accueil de migrants néo-ruraux, ce qui interpelle évidemment la question de l'aménagement de services et d'infrastructures appropriées aux jeunes adultes et aux familles. En cherchant à aller au-delà des lieux communs en lien avec une société rurale en voie de disparition, notamment en raison de l'exode des jeunes, j'ai choisi d'adopter un cadre d'analyse centré sur les défis complexes de la gouvernance territoriale partagée, ce qui commande nécessairement une approche centrée sur la sociologie politique de l'action publique. Puisque mon approche s'inscrit clairement au sein d'une perspective systémique et d'une culture de recherche appliquée, la sociologie politique a été choisie parmi d'autres approches principalement afin de déconstruire les modes de fonctionnement collectifs en lien avec l'action publique, tout en appréciant les différents contextes des acteurs ainsi que leur inter-influence.

C'est donc dans cet esprit que je me suis intéressée de près aux débats ayant eu lieu lors des consultations particulières et des audiences publiques concernant le projet de loi no. 34. J'ai également tenu à assister en janvier dernier en tant que citoyenne néo-rurale aux deux rencontres qui ont été organisées dans ma région (Estrie) dans le cadre de la Tournée de Solidarité rurale du Québec (SRQ) concernant l'avenir du monde rural et le renouvellement de la *Politique nationale de la ruralité* (PNR). J'ai donc pu consolider ma vision en regard de la question de l'occupation et de la vitalité du territoire en confrontant mes recherches documentaires (s'inspirant notamment de la littérature française) à certaines observations effectuées sur le terrain québécois, vision que j'aimerais par ailleurs partager avec les membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

---

<sup>1</sup> Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ; Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC) ; Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) ; Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

<sup>2</sup> « Le courtage des connaissances vise à créer des liens entre les chercheurs et les décideurs de façon à faciliter l'interaction entre eux. Le rôle du courtier de connaissances, encore nouveau, consiste à [...] accroître l'utilisation des connaissances issues de la recherche au moyen d'activité de vulgarisation scientifique, d'animation et de réseautage. » (RRSPQ, 2007, p. 3).

<sup>3</sup> Je détiens une formation professionnelle universitaire notamment en counseling groupal et en techniques d'animation de groupes.

# Pour une occupation contemporaine du territoire

## INTRODUCTION

La réflexion que j'ai entamée concernant la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* accompagnée de sa loi-cadre est la suivante : d'abord, concernant la Stratégie du gouvernement, je questionne le fait que l'avis de SRQ qui a été déposé au MAMROT n'inclut pas la thématique de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des nouvelles populations en tant que défi à relever pour l'avenir des territoires, alors que cet avis ne parle pas non plus de la question de la néo-ruralité (pourtant très d'actualité auprès de SRQ avant 2009). Également, le discours du MAMROT dans sa Stratégie en lien avec l'accueil de nouvelles populations m'interroge, puisqu'il m'apparaît qu'il s'agit davantage d'« un discours social transmis et répété [...] [plaque] sur les espaces concernés comme autant d'évidences », survalorisant ainsi une réalité ancienne et empêchant la reconnaissance « des évolutions [...] [susceptibles] d'inscrire le(s) territoire(s) dans une dynamique de modernisation » (Chignier-Riboulon, 2007, p. 16) :

Les collectivités qui subissent un certain déclin démographique et économique ou qui sont à la recherche de main-d'œuvre doivent trouver des façons d'attirer de nouvelles populations [...] une personne qui revient dans son lieu d'origine peut s'y réinstaller plus facilement et à plus long terme qu'un nouvel arrivant [...] la Stratégie encourage les initiatives visant le maintien de liens avec les jeunes en apprentissage ou en début de carrière qui vivent à l'extérieur de leur territoire d'origine [...] afin de favoriser leur retour s'ils le souhaitent [...] l'apport de travailleurs immigrants [étudiants étrangers, travailleurs qualifiés et gens d'affaires] aux économies territoriales doit également être soutenu et reconnu (Gouvernement du Québec, 2011, p. 37 et 51).

Bref, même si le gouvernement incite les « collectivités [à] se faire attrayantes et accueillantes [...] [tout en mobilisant] l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer les conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration de nouvelles populations dans les milieux » (*Ibid.*, p. 36-37), je m'étonne de voir que la Stratégie envisage l'accueil de nouvelles populations principalement dans un contexte d'investissement gouvernemental par l'intermédiaire du Secrétariat à la jeunesse et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Ensuite, concernant plus spécifiquement le projet de loi no. 34, j'ai remarqué que les débats qui ont eu lieu lors des consultations particulières et des audiences publiques portaient possiblement un peu plus sur la question de la modulation de l'action gouvernementale que sur la question de la responsabilisation des élus au sein de l'action publique. En ce sens, il m'apparaît que le potentiel du projet de loi no. 34 concernant la création de retombées concrètes sur le terrain auprès des élus municipaux et des communautés est faible. J'ai donc l'intention dans ce mémoire d'approfondir le commentaire de Jean-Pierre Collin, qui a donné son avis à ce sujet devant la Commission sur l'aménagement du territoire le 30 janvier 2012 :

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Je ne pense pas qu'on doive en faire une nouvelle fois un exercice de réflexion très général sur la décentralisation [...] mais plus, quand même, de continuer la réflexion sur la régionalisation et la décentralisation et ne pas compter trop... bien uniquement sur la bonne volonté des acteurs que l'on va mettre autour d'une table. Les acteurs sont de bonne volonté, mais ils sont nombreux et ils ont, qu'on le veuille ou pas, des intérêts relativement différents, qui, naturellement, se confrontent les uns aux autres, ce qui empêche qu'éventuellement on arrive à des décisions tout à fait pertinentes (Assemblée nationale du Québec, 2012).

C'est donc dans cette double préoccupation qu'il m'est d'abord apparu important de relever sociologiquement « le processus historique dans lequel s'est inscrit le développement de [la] société rurale » (Perreault et Deléage, 2006, p. 435) et d'explorer certains éléments propres à la dynamique contemporaine des territoires ruraux québécois, tout en mettant en lumière la question plus spécifique du développement rural au Québec en relation avec le phénomène migratoire. Ainsi, en mobilisant d'abord des éléments propres à la sociologie rurale et à la sociologie du développement<sup>4</sup>, les discours et les conceptions véhiculés par les acteurs concernant la question du développement rural sont approchés, tout en établissant des liens avec les travaux québécois concernant la migration des jeunes<sup>5</sup>. Ensuite, puisque divers éléments indiquent qu'une transformation sociodémographique des milieux ruraux est à l'œuvre au Québec, il s'est avéré pertinent d'aborder les défis démographiques et socioéconomiques du développement dans le contexte de la ruralité contemporaine québécoise. Finalement, il m'a semblé nécessaire de relever les divers défis qui sont susceptibles de faire obstacle à une orientation territoriale de l'action publique qui dépasse les différences entre les acteurs et entre leurs intérêts individuels.

---

<sup>4</sup> Qui se définit comme « une sociologie de la pratique du développement avec les acteurs et les promoteurs concernés, les politiques et programmes mis en œuvre, les idéologies mobilisatrices invoquées » (Guichaoua, 2006, p. 531).

<sup>5</sup> Ces travaux se situent majoritairement selon Gauthier (2008) à l'intérieur d'une production sociologique de la jeunesse.

### DÉVITALISATION RURALE ET EXODE DES JEUNES

Dans le Québec des années 1960, sous l'influence d'Henri Madras<sup>6</sup> et de Gérald Fortin<sup>7</sup>, la notion de « campagne ressource »<sup>8</sup> a cédé le terrain à une conception de la ruralité qui met de l'avant la vision d'un monde rural en train de s'effacer graduellement par manque de vitalité :

De nombreux spécialistes, des économistes et des sociologues, ont montré à partir de leur discipline que la société rurale était non seulement en voie de disparition mais plus ou moins disparue. [...] [Cette] vision du monde rural [...] nous semble représentative [...] de l'idéologie dominante de notre société [...] [et] risque de se traduire évidemment en politique parce qu'elle représente une vision dominante. (Lévesque, 1976).

C'est donc dans ce contexte que la sociologie rurale a repris les thèmes initialement abordés par la sociologie du développement en adaptant son cadre théorique, institutionnel et géographique<sup>9</sup> (Guichaoua, 2006). Ainsi, puisque le « sous-développement » des milieux ruraux constitue depuis près de cinquante ans une préoccupation sociale majeure pour les acteurs régionaux québécois (Dugas, 1994), il ne manque pas d'alimenter les théories en vigueur concernant le développement local. À titre d'exemple, le modèle endogène de la dévitalisation locale postule qu'au sein d'une collectivité présentant une situation chronique de pénurie d'emploi, l'exode des jeunes ne serait habituellement pas contrebalancé par l'arrivée de nouvelles populations. Il s'en suivrait donc à plus long terme un vieillissement de la collectivité ainsi qu'un manque de relève de main-d'œuvre (Vachon, 1993). Ainsi, durant les années 1990, les organismes québécois responsables du développement rural s'alarmaient devant le constat de la baisse du poids démographique des jeunes en région (LeBlanc, Gauthier et Mercier, 2002). En effet, le discours prégnant de l'époque reflétait les préoccupations des planificateurs des lieux « désertés » par les jeunes, alors que le retour de ces derniers ne semblait conditionné que par la présence d'emplois qualifiants et satisfaisants. Faute de retrouver de tels emplois en région, la question de l'exode massif des jeunes vers les grands centres urbains était considérée comme une fatalité provoquant des répercussions catastrophiques « pour l'avenir des régions et le développement équilibré du Québec » (Blanchette, Desrosiers et Tousignant, 1995, p. 3).

<sup>6</sup> Mendras, H. (1970). *La fin des paysans*. Paris : A. Colin.

<sup>7</sup> Fortin, G. (1970). *La fin d'un règne*. Montréal : HMH.

<sup>8</sup> Traditionnellement associée à la paysannerie et à l'agriculture en Europe, cette notion de société rurale fait référence au Québec « au passé et est identifiée plus ou moins complètement à la société traditionnelle. Si cette société n'est pas perçue comme agraire, elle est vue comme devant reposer sur l'exploitation agricole familiale (et la petite entreprise) regroupée dans le cadre paroissial » (Lévesque, 1976).

<sup>9</sup> Le cadre théorique initial de la sociologie du développement traitait le sous-développement, alors que son cadre institutionnel englobait les qualités et les fonctions des « agents de développement » et que son cadre géographique envisageait traditionnellement le « tiers-monde » ou les « pays du Sud » (Guichaoua, 2006).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Or, à la suite d'un travail préalable de réflexion théorique concernant le problème de « l'exode des jeunes » des régions du Québec (Gauthier, 1997), les travaux de recherche poursuivis par le *Groupe de recherche sur la migration des jeunes* (GRMJ) ont mobilisé directement les discours des jeunes par l'intermédiaire d'entrevues en profondeur et de deux sondages téléphoniques via un questionnaire à choix multiples, le premier sondage ayant été effectué en 1998-1999 et l'autre en 2004-2005. Les résultats issus de l'analyse des réponses apportées par les participants ont fait émerger le constat suivant : certes, les jeunes quittent les régions pour se diriger entre autres vers les grands centres urbains en vue de compléter leurs études, mais un bon nombre d'entre eux évaluent positivement la possibilité de retourner vivre éventuellement dans leur milieu d'origine, leurs motivations de retour n'étant pas que liées à la question de l'emploi mais également à la qualité de vie et à la vie de famille (*Ibid.*). Conséquemment, cette nouvelle façon de concevoir la migration des jeunes est venue atténuer les perceptions négatives concernant le premier départ du milieu d'origine : il n'était dorénavant plus question de retenir les jeunes à tout prix sur le territoire mais plutôt de favoriser leur retour et leur installation en région en mettant en œuvre des moyens stratégiques visant à répondre à leurs besoins d'insertion sociale, professionnelle et résidentielle (*Ibid.*). Dans ce contexte, le Secrétariat à la jeunesse s'est engagé à contribuer financièrement à la mise en place dans toute la province d'agents de migration oeuvrant au sein de l'initiative Place aux jeunes (PAJ) afin de « lutter contre l'exode » des jeunes qualifiés et influencer leur retour en région.

Néanmoins, bien que les pratiques de réseautage de PAJ visent l'ensemble des migrants interrégionaux de 35 ans et moins et qu'elles augmentent très certainement leurs chances d'être recrutés par les employeurs d'une région, il est tout à fait possible que se produise dans certains milieux un glissement des pratiques vers une discrimination positive en faveur d'une migration dite « de retour »<sup>10</sup>. En effet, l'un des éléments fondateurs de PAJ est la question du « retour des jeunes adultes qualifiés [...] [en tant que] levier supplémentaire au service du développement du territoire » et en tant que « potentiel de renouveau économique, démographique, social, politique, psychologique et culturel [...] [jouant] un rôle significatif dans la relance et le développement des régions » (Desrosiers et Lebel, 2004, p. 178).<sup>11</sup> Ainsi, les individus qui reviennent dans leur milieu d'origine sont possiblement perçus comme une ressource de développement endogène, alors que les mesures visant à faciliter leur retour sont susceptibles d'être envisagées comme un moyen de contrebalancer le phénomène d'exode des jeunes de la région. Or, l'existence de réseaux au sein de certains milieux ruraux viendrait structurer l'accès au marché du travail pour ces jeunes migrants, ayant possiblement pour effet de rendre les opportunités d'emploi les mieux rémunérées, les plus stables et/ou les plus susceptibles d'avancement plus facilement accessibles aux migrants de retour qui sont en contact avec les intermédiaires des territoires d'accueil. Conséquemment, de sérieuses contraintes sociales à l'établissement peuvent

<sup>10</sup> Ceux qui ont quitté leur région d'origine pour aller étudier ou travailler à l'extérieur et qui reviennent s'installer dans leur patelin.

<sup>11</sup> Parce que l'accumulation des connaissances est considérée comme étant le principal moteur de la croissance d'un milieu, il est courant de retrouver dans la littérature concernant « l'exode des cerveaux » des références au fait que les migrants de retour au pays sont en mesure de diffuser au sein de leur milieu d'origine une partie des connaissances acquises à l'étranger (Dos Santos, 2006; Papatsiba, 2005).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

apparaître pour les jeunes souhaitant s'installer dans une région dont ils ne sont pas originaires, surtout s'ils n'ont aucun contact privilégié au sein de la communauté d'accueil. Dans ce contexte, la migration prendrait dans certains milieux la forme d'un processus plutôt sélectif, alors que les différentes structures en place agiraient à titre de mécanismes de contrôle face à l'établissement de nouvelles populations (Boyle, Halfacree et Robinson, 1998).

Bref, de manière générale, l'exode des jeunes hors de leur milieu d'origine est souvent un argument servant à expliquer la décroissance démographique des populations régionales, alors que leur retour est habituellement la principale question qui intéresse les acteurs du développement en lien avec la migration (LeBlanc, 2006). Ainsi, malgré l'apport évident des travaux sur la migration des jeunes réalisés par le GRMJ, lesquels ont mobilisé davantage une approche centrée sur la sociologie de la jeunesse, il apparaît que l'occupation optimale du territoire par les jeunes (surtout par les jeunes de retour) mobilise plutôt une approche centrée sur la sociologie du développement. En effet, le retour des jeunes est considéré comme étant l'un des meilleurs moyens pour assurer l'avenir des milieux ruraux (surtout par l'intermédiaire de *Place aux jeunes*), alors que l'emploi continue d'être estimé comme étant le principal élément attractif visant à assurer la présence des jeunes en région.

Or, il semblerait que la mobilisation d'une approche centrée sur la sociologie du développement risque fortement d'être associée à l'utilisation de « références dépassées et [d'] objets théoriques inconsistants » sous la pression des bailleurs de fonds institutionnels et sous l'influence des politiques socioéconomiques (Guichaoua, 2006, p. 524). En effet, comme l'a souligné un groupe de chercheurs internationaux dans une recension des théories utilisées dans le domaine de la migration, la pensée populaire sur le sujet continue de mobiliser les concepts, les modèles et les hypothèses qui avaient cours durant le dix-neuvième siècle (Massey, Arango, Hugo, Kouaouci, Pellegrino et Taylor, 1993). Ainsi, le cadre le plus couramment utilisé pour étudier la migration des travailleurs s'apparente aux théories néoclassiques de l'économie alors que, dans les pays développés à dominance capitaliste, davantage de travaux ont été effectués concernant la migration reliée à l'emploi que sur toute autre forme de migration (Boyle, Halfacree et Robinson, 1998). La recherche sur le sujet a donc davantage été préoccupée par la compréhension des facteurs qui encouragent ou qui découragent les mouvements migratoires des individus actifs au niveau de l'emploi, mobilisant la notion d'attraction/répulsion définie par Lee (1966). Le courant néoclassique explique donc la migration des travailleurs par le fait que les individus quittent les régions où les salaires sont les plus bas et où l'emploi se fait plus rare, pour migrer vers les régions où les salaires sont plus élevés et où les opportunités d'emploi sont plus abondantes. C'est par ailleurs cette perspective qui est articulée dans le discours d'Emploi-Québec Estrie pour expliquer la question de la migration des jeunes :

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Comment, par ailleurs, expliquer l'exode des jeunes scolarisés ? Notre hypothèse principale est l'insuffisance d'emplois qualifiés et bien rémunérés. [...] la région et surtout la RMR de Sherbrooke, connaissent les salaires moyens parmi les plus bas au Québec. Ces conditions incitent peu les jeunes diplômés à rester en Estrie [...] [ces derniers se dirigeant] vers de plus grands centres urbains et de meilleurs salaires. (Bernard, 2004).

Finalement, il semble que l'approche centrée sur la sociologie du développement induit une distance théorique et méthodologique entre les différents groupes d'exercices sociologiques en rapport avec le développement. En effet, bien que la vocation universitaire de la sociologie du développement a permis la création de ponts avec la démarche professionnelle d'accompagnement de projets, c'est parfois le caractère journalistique et politique qui est davantage susceptible d'apparaître dans les documents concernant les projets portés par les acteurs du développement (Guichaoua, 2006). Dans ce cas, un discours à référence sociologique relaterait les circonstances de manière plus directe mais avec des formulations théoriques et des outils méthodologiques plus ou moins précis. Par ailleurs, tel que le soulignait Lévesque (1976), il apparaît que les éléments sous-jacents au discours sociologique du développement québécois et, par le fait même, de la ruralité québécoise, ne se sont pas encore sortis de l'emprise de la logique dominante des acteurs, elle-même définie à travers une vision de la société rurale en voie de disparition.

En définitive, puisque tout programme d'action publique indique la présence d'au moins un problème à résoudre (Hassenteufel, 2008), l'identification des conditions privilégiées à mettre en œuvre pour traiter le(s) problème(s) soulevé(s) donne des indices sur la façon dont les phénomènes sociaux à l'œuvre ont été problématisés par les acteurs concernés (Muller et Surel, 1998). Or, il est nécessaire de prendre en considération le fait qu'il est fréquent qu'un processus de décision soit étudié sans qu'une véritable phase préalable d'identification du problème ait eu lieu, alors qu'il arrive parfois qu'un groupe « détienne » a priori une solution à un problème vaguement délimité et cherche les occasions de la faire accepter (Muller, 2000). Il devient néanmoins possible d'éclairer sous un nouveau jour les conceptions qui façonnent la manière dont les problèmes et leurs solutions sont susceptibles d'être envisagés par les groupes sociaux engagés au sein de l'action publique (Merrien, 2006). En effet, malgré le fait que l'on parle beaucoup de dévitalisation au Québec, on assisterait actuellement à une transformation sociodémographique graduelle des espaces ruraux, notamment par l'intermédiaire d'un phénomène migratoire des urbains s'installant de manière croissante dans les espaces ruraux. Ainsi, les conceptions auxquelles les acteurs du développement rural adhèrent à propos des réalités sociales qui les entourent sont appelées à se modifier, surtout dans un contexte où l'approche théorique et conceptuelle du développement rural préconisée en France a très probablement influencé de manière prégnante les politiques de développement rural du Québec (Dugas, 1994). Or, il apparaît que les conceptions de la ruralité à la base des initiatives québécoises et françaises divergent grandement, ce qui n'est pas sans causer de difficultés dans l'application concrète des politiques de développement rural au Québec.

## LA NÉO-RURALITÉ

Solidarité rurale du Québec a récemment élaboré un guide destiné aux responsables des communautés locales (SRQ, 2006), lequel met de l'avant la nécessité d'impliquer les institutions, la population locale et les organismes de la MRC à l'intérieur d'une stratégie cohérente et coordonnée d'accueil et d'intégration d'une population d'origine urbaine venue s'installer en milieu rural. En effet, le guide souligne que « la migration vers les milieux ruraux semble connaître une nouvelle tendance depuis les dernières années [...] cette progression [étant] particulièrement marquée dans les milieux ruraux en dehors des zones métropolitaines » (*Ibid.*, p. 3). Par ailleurs, des études de cas portant sur trois régions rurales du Manitoba suggèrent que les motifs de migration des immigrants étrangers qui s'installent au sein d'une collectivité rurale sont davantage liés à la qualité de vie offerte par le milieu (sécurité, tranquillité, bon voisinage, environnement favorable à l'éducation des enfants, etc.) qu'aux facteurs socioéconomiques locaux (Silvius et Annis, 2005). Ainsi, mieux saisir la société rurale québécoise contemporaine permettrait d'appréhender les liens qui existent entre la question du développement des communautés rurales et les phénomènes migratoires.

### 1. UNE SOCIÉTÉ RURALE EN MUTATION

Divers éléments indiquent qu'à l'instar de la France, une transformation sociodémographique des milieux ruraux est à l'œuvre au Québec. Par ailleurs, cette transformation provoquerait une variété de défis démographiques et socioéconomiques à être pris en considération par les communautés d'accueil dans la planification de leur développement (SRQ, 2008).

#### 1.1. Le phénomène de renaissance rurale en France

Depuis les années 1970, la France fait face à un mouvement de recomposition sociodémographique des territoires ruraux qui s'est réaffirmé avec vigueur dans les années 1990 (Lelievre, 2004), confrontant ainsi la campagne française contemporaine à une demande grandissante pour l'accueil et l'intégration de nouvelles populations. Dans ce contexte, l'une des initiatives de la *Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale* (DATAR)<sup>12</sup> a été de mettre sur pied en 1990 un groupe de travail sur la thématique concernant « L'avenir des espaces ruraux »<sup>13</sup>, dont l'objectif était de conduire des recherches exposant la question de la ruralité en rapport avec diverses thématiques, telle la recomposition sociodémographique des territoires dans un contexte d'accroissement de la mobilité des individus (Perreault et Deléage, 2006).

<sup>12</sup> La DATAR constitue une administration française à vocation interministérielle dont la mission actuelle est d'élaborer les orientations concernant l'aménagement et le développement du territoire, tout en coordonnant l'action publique menée par l'État y étant reliée (DATAR, s.d.).

<sup>13</sup> Devenu en 2000 « Espaces naturels et ruraux et société urbanisée ».

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Plusieurs personnalités de renom ayant influencé la sociologie rurale française se sont succédées dans l'animation de ce groupe de travail, dont le géographe Bernard Kayser, le sociologue Bertrand Hervieu et l'économiste Philippe Perrier-Cornet. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'a été réalisée la célèbre étude de Kayser (1990)<sup>14</sup> au sujet des changements apportés par le phénomène de renaissance rurale sur les façons de conceptualiser la campagne contemporaine française. À la suite de ces travaux, une pluralité d'actions novatrices a commencé à apparaître en France dès la fin des années 1990, alors que des études concernant plus spécifiquement le phénomène de migration vers les campagnes ont vu le jour.

Plus spécifiquement, l'expertise du Collectif Ville-Campagne (CVC)<sup>15</sup> fut sollicitée en 2004 par la DATAR en vue de mettre en œuvre une diversité de mesures dans le domaine du développement rural et de l'aménagement du territoire en lien avec l'accueil de nouvelles populations. Le mandat du CVC a été multiple : réaliser une étude exploratoire visant à effectuer un bilan des actions mises en œuvre par les communautés rurales françaises engagées dans l'accueil (CVC, 2004) ; réaliser une étude visant à capitaliser les acquis en termes de stratégies, de méthodes, d'outils, d'actions et de dispositifs développés à travers les stratégies d'attractivité mises en œuvre par 36 Groupes d'Action Locale (GAL) français engagés dans l'accueil de nouvelles populations dans le cadre du programme LEADER<sup>16</sup> (CVC, 2008) ; coordonner les activités en lien avec le développement de la *Charte Nationale de l'installation en milieu rural* (CVC, 2005) ; travailler à la mise en ligne du site Internet *installation-campagne.fr* (Portail national de l'installation en milieu rural, 2007) ; réaliser pour le réseau Rural Innova<sup>17</sup> un guide-répertoire des bonnes

<sup>14</sup> Kayser serait le père de l'expression « recomposition sociale » des territoires ruraux, reprise ensuite par la majorité des auteurs français et québécois dans l'étude de la ruralité (Péricard, 2006; Labrecque, 2009).

<sup>15</sup> Mis sur pied en 1997 avec la collaboration de l'Université Paris 7 lors d'un premier colloque rassemblant une diversité d'individus et d'organismes intéressés par la question de la néo-ruralité, le Collectif Ville-Campagne (CVC), dont le premier bureau fut installé en Limousin (France), a aujourd'hui le mandat de travailler avec les territoires ruraux du pays qui sollicitent son expertise concernant l'accueil de nouvelles populations (Lelievre, 2004). Ses activités vont de l'offre de formations à l'accompagnement des communautés dans l'élaboration d'une politique d'accueil, en passant par l'organisation de séminaires ou d'évènements, la conception de dispositifs de promotion des territoires et de leur offre, la réalisation d'études concernant l'action des communautés rurales impliquées dans l'accueil de nouvelles populations et la diffusion des résultats des recherches effectuées. En tant que véritable réseau de compétences en matière d'accueil et d'installation en milieu rural, le CVC rassemble plus d'une vingtaine d'organismes partenaires qui travaillent à instaurer un rapprochement entre les besoins des territoires ruraux en mal d'accueil de nouvelles populations et les besoins des individus ayant le désir de s'installer à la campagne.

<sup>16</sup> Le programme européen *Liaisons entre actions de développement en économie rurale* (LEADER) vise le financement de projets structurants et innovants de développement local en zone rurale et périurbaine. Ayant pour objectif d'équilibrer les conditions économiques et sociales des multiples pays composant l'Europe, le programme LEADER a permis la mise en place de Groupes d'Action Locale (GAL) au sein desquels les acteurs impliqués participent ensemble au processus de prise de décisions concernant le développement de leur localité, lui-même basé sur l'initiative des communautés rurales. Par ailleurs, la DATAR a été l'organisme responsable de la mise en œuvre en France du programme européen LEADER, ce dernier possédant des similitudes importantes avec la PNR québécoise (Jean, 2000).

<sup>17</sup> Créé à l'initiative de la Région Limousin, ce réseau d'échanges regroupe 15 partenaires de huit pays de l'Union Européenne cherchant à mieux utiliser les facteurs de développement rural non agricole, en vue de « dépasser le cadre classique de la politique de développement rural, essentiellement basée sur son volet

## Pour une occupation contemporaine du territoire

pratiques en matière d'accueil de nouvelles populations (CVC, 2007) ; animer le groupe thématique "Politiques d'accueil et de maintien des nouvelles populations" du Réseau Rural Français<sup>18</sup>. Par ailleurs, le CVC a initié en France des événements tels que la *Foire nationale à l'installation en milieu rural*, *Campagnes en mouvement* et *l'Université européenne de l'accueil de nouvelles populations*, permettant aux candidats potentiels à l'installation rurale de rencontrer les milieux ruraux souhaitant accueillir de nouvelles populations ainsi qu'aux acteurs de l'installation rurale d'échanger entre eux concernant la question de l'accueil sur la base d'expériences réalisées.

Bref, la compréhension française contemporaine de la ruralité prend actuellement en considération le fait que le monde rural est désormais appelé à se transformer, notamment par l'intermédiaire d'un phénomène de recomposition sociodémographique des territoires dans un contexte d'accroissement de la mobilité des individus d'origine urbaine. Cela a donc suscité le besoin pour les communautés de gérer le flux des migrants arrivés « naturellement » dans certains milieux, tout autant que de répondre à la décroissance démographique encore présente dans d'autres territoires. Or, cette vision française de la ruralité contemporaine contraste nettement avec la celle actuellement en vigueur au Québec, bien qu'on assisterait en ce moment à une transformation sociodémographique des espaces ruraux québécois (notamment par l'intermédiaire d'un phénomène migratoire des urbains s'installant de manière croissante dans les espaces ruraux)

### **1.2. Transformation des milieux ruraux québécois**

Un sondage<sup>19</sup> effectué en 2009 pour le compte de SRQ a pris le pouls de la situation actuellement en vigueur concernant les intentions des urbains de la province de migrer vers une municipalité rurale. Les résultats de ce sondage révèlent que 20 % des résidents des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Québec et de Montréal interrogés envisageaient au moment du sondage de quitter la ville et de s'établir au sein d'une municipalité rurale québécoise d'ici les cinq prochaines années (9 %) ou plus tard (11 %). Si on se base sur le fait qu'en 2008, la population âgée de 18 ans et plus résidant sur les territoires de ces deux RMR équivalait à 3 500 000 personnes, il y aurait donc environ 700 000 urbains au Québec qui seraient intéressés à effectuer une migration en milieu rural (SOM Recherches et Sondages, 2009). Cela étant dit, c'est surtout le désir de profiter de la tranquillité de la campagne qui est la raison la plus souvent évoquée (59 %) par les répondants qui prévoient migrer au sein d'une municipalité rurale du Québec. Par ailleurs, bien qu'il n'existe pas à notre connaissance d'étude quantitative fiable permettant de saisir directement les flux migratoires des immigrants étrangers une fois arrivés au Québec (Vatz Laaroussi, 2005), certaines données suggèrent l'amorce d'une déconcentration d'immigrants dans les agglomérations, ces derniers s'installant en nombre croissant dans de

---

agricole, pour explorer les potentialités de développement des zones rurales fondées sur d'autres sources de richesse que la seule production agricole » (Collectif Ville-Campagne, 2007, p. 4).

<sup>18</sup> Voir : <http://www.reseaurural.fr/> (Consulté le 26 novembre 2011).

<sup>19</sup> Sondage effectué en 2009 par la firme SOM auprès de 2 101 adultes âgés de 18 ans et plus et habitant les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec (SOM Recherches et Sondages, 2009).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

plus petites villes telles que Québec, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi et certaines villes de la Montérégie (ISQ, 2005).

Plus concrètement, deux éléments permettent d'indiquer qu'une transformation sociodémographique des milieux ruraux est présentement à l'œuvre, soit les taux de croissance des populations de même que les taux nets de migration<sup>20</sup> (Mitchell, 2004). Ainsi, les statistiques actuelles concernant la croissance de la population et les migrations interrégionales au Québec suggèrent que le nombre d'individus qui font le choix de quitter un milieu urbain pour s'installer en permanence en région est en augmentation. En effet, alors que le taux de croissance de la population rurale québécoise était de -7,8% entre 1996 et 2001, il est passé à 5,3% en 2001-2006, surpassant le taux de croissance de la population urbaine (4%) pour cette même période (Statistique Canada 2008, 2009). Ensuite, en comparaison au nombre de personnes arrivées à Montréal entre 2001 et 2006, le nombre plus élevé de départs de la grande ville vers une autre région du Québec a fait décroître le taux de population de cette dernière de 1,1% en moyenne chaque année pour cette même période (ISQ, 2007). Bref, entre 2001 et 2006, il a été estimé que plus de 20 000 personnes annuellement ont décidé de quitter la ville de Montréal pour s'établir ailleurs au Québec (Lachance, 2010).

Bien que la zone territoriale adjacente<sup>21</sup> à Montréal exerce actuellement une très forte attractivité chez les Montréalais sortants (ISQ, 2010a), on constate néanmoins que l'étalement urbain a fait en sorte que le potentiel d'attraction de certains milieux (ex. : les villes de Laval et de Longueuil) s'est graduellement estompé (Lachance, 2007). Par ailleurs, on constate qu'une proportion importante des sortants de la Montérégie âgés entre 50 et 64 vont s'installer en Estrie<sup>22</sup> (ISQ, 2010a). De plus, l'analyse des entrées migratoires des zones intermédiaire<sup>23</sup> et éloignée<sup>24</sup> pour 2009-2010 pour cette même tranche d'âge indique qu'une proportion importante des individus était en provenance de Montréal ou de la Montérégie (ISQ, 2010b). Ainsi, même si peu de recherches au Québec se sont intéressées aux urbains qui vont s'établir en région (Guimond et Simard, 2008; Roy, Paquette et Domon, 2005; SRQ, 2008; Péricard, 2006) et que l'ampleur du phénomène de migration interrégionale des 50-64 ans demeure largement inconnu au Québec, les statistiques disponibles concernant les taux d'entrées selon les régions de provenance des migrants soulèvent la question des pré-retraités et des retraités en provenance de la zone urbaine et périurbaine de Montréal qui s'installent en région. À ce sujet, plusieurs des dix

<sup>20</sup> Le taux d'accroissement de la population sur un territoire donné durant une année en fonction du nombre d'entrées et de sorties.

<sup>21</sup> Zone constituée des régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

<sup>22</sup> Les municipalités estriennes d'Austin et d'Orford ont vu leur population exploser en 2001-2011 avec une croissance respective de 56,5% et de 50%, alors que la population des 50-64 ans de ces deux municipalités était respectivement de 35,7% et de 27,2% en 2006, comparativement à 20,4% pour l'ensemble du Québec (Statistique Canada, 2011, 2012).

<sup>23</sup> Zone intermédiaire à Montréal, constituée des régions administratives de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec.

<sup>24</sup> Zone éloignée de Montréal, constituée des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

pré-retraités et retraités d'origine urbaine nouvellement installés dans la MRC de Brome-Missisquoi et interrogés par Desjardins et Simard (2009) sont des ex-villégiateurs fréquentant la région depuis de nombreuses années et ayant décidé d'y habiter en permanence, puisqu'une installation à la campagne est l'occasion pour eux de réaliser leur rêve tout en leur offrant un cadre idéal pour la retraite (à noter que la majorité de ces répondants avaient en 2005 un revenu familial annuel brut situé entre 45 000\$ et 119 999\$).

Dans un autre ordre d'idées, on pourrait penser qu'une proportion importante des 30-34 ans en provenance de Montréal et de la Montérégie qui s'installent dans les régions intermédiaires et éloignées est également constituée de migrants néo-ruraux<sup>25</sup>. En effet, la principale région de provenance des 30-34 ans qui se sont installés en 2009-2010 dans les régions intermédiaires ou éloignées était soit Montréal ou la Montérégie (ISQ, 2010b). Bien que cette information suggère que les jeunes qui quittent le territoire montréalais pour s'installer en région soient d'origine urbaine, il est nécessaire de prendre en considération la possibilité que certains d'entre eux soient aussi des migrants d'origine rurale de retour dans leur région après avoir vécu en milieu urbain. Face à un tel constat, il s'avère utile de considérer la question de la migration néo-rurale et de la migration de retour<sup>26</sup> pour mieux saisir le contexte entourant l'attractivité des régions du Québec chez les 30-34 ans. Ainsi, dans l'enquête réalisée en 1998-1999 par le GRMJ (LeBlanc, Gauthier et Mercier, 2002)<sup>27</sup> où 219 néo-ruraux<sup>28</sup> et 283 ruraux de retour<sup>29</sup> ont été interrogés, il est apparu que les néo-ruraux étaient plus âgés<sup>30</sup> et davantage scolarisés<sup>31</sup> que les ruraux de retour. De plus, alors que seulement 38,7% des néo-ruraux ont mentionné qu'ils avaient de la parenté dans le milieu rural dans lequel ils se sont installés (comparativement à 75,8% pour les ruraux de retour), ils étaient proportionnellement plus nombreux que les ruraux de retour à vivre avec un conjoint au moment de leur installation, tout en étant également plus nombreux à

<sup>25</sup> « Une population qui a vécu en milieu urbain [...] et qui a fait le choix de vivre en permanence en milieu rural, pour des motifs d'ordre individuel, socio-économique ou parce qu'elle est fortement influencée par les qualités esthétiques et environnementales du milieu choisi. » (Simard, 2007a)

<sup>26</sup> Trois types de migrants sont identifiés dans la littérature, soit les migrants primaires, secondaires et de retour (Elridge, 1965). Les migrants primaires sont ceux qui quittent leur milieu d'origine pour la première fois, les migrants secondaires sont ceux qui quittent un milieu dont ils ne sont pas originaires et qui s'installent dans un autre milieu (ailleurs que dans leur milieu d'origine) et les migrants de retour sont ceux qui retournent s'installer dans leur milieu d'origine après l'avoir quitté temporairement.

<sup>27</sup> Classification des répondants selon une échelle de migration rurale-urbaine utilisée dans un rapport du GRMJ (LeBlanc, Gauthier et Mercier, 2002) produit à la suite d'une requête spéciale du ministère des Régions, reposant sur 5 328 cas et distinguant les migrants en deux grandes catégories, soit les ruraux (qui incluent les ruraux, les ruraux de retour, les néo-ruraux et les néo-urbains) et les urbains (qui incluent les urbains de retour et les urbains).

<sup>28</sup> Migrant néo-rural : « habitant présentement une municipalité rurale, mais provenant d'un autre type de municipalité » (c.-à-d. soit une région métropolitaine ou une agglomération urbaine) (*Ibid.*, p. 19).

<sup>29</sup> Migrant rural de retour : « habitant présentement et provenant d'une municipalité rurale, mais ayant déjà habité un autre type de municipalité entre-temps » (c.-à-d. soit une région métropolitaine ou une agglomération urbaine) (*Ibid.*, p. 19).

<sup>30</sup> Alors que 56% des néo-ruraux avaient entre 30 et 34 ans au moment de l'enquête, près de 60% des ruraux de retour étaient plutôt âgés entre 20 et 29 ans (*Ibid.*).

<sup>31</sup> « Les néo-ruraux sont plus scolarisés (+8,7% que dans l'échantillon total à avoir complété un diplôme universitaire) que les autres types de ruraux et que la moyenne de l'échantillon. » (*Ibid.*, p. 25)

## Pour une occupation contemporaine du territoire

déclarer connaître peu leur milieu d'accueil. Par ailleurs, les six néo-Bromisquois<sup>32</sup> interrogés par Desjardins et Simard (2008) ont mentionné que la principale difficulté vécue lors de la première année de leur installation dans le milieu d'accueil a été l'accès à la propriété, alors que la moitié d'entre eux avaient en 2005 un revenu familial annuel brut inférieur à 30 000\$ (ce revenu était au maximum de 44 999\$ pour l'autre moitié).

Également, alors qu'une proportion importante de migrants de retour auraient quitté leur région d'origine pour aller étudier en ville avant de revenir s'installer dans leur patelin pour des motifs liés tant à la famille qu'au travail, les néo-ruraux auraient pour leur part davantage tendance à quitter leur contexte de vie urbain pour s'installer en milieu rural sans nécessairement être motivés par la famille, le travail ou les études (LeBlanc, Gauthier et Mercier, 2002). À cet égard, les six néo-Bromisquois interrogés par Desjardins et Simard (2008) ont mentionné que leur installation en milieu rural était motivée principalement par les caractéristiques physiques du territoire, où le besoin d'être en contact avec la nature, l'air pur, les grands espaces et un environnement calme et paisible se traduisait par un désir de réaliser des projets personnels à un moment où une réorientation professionnelle coïncidait souvent avec l'arrivée d'un nouvel enfant.

De manière générale, ces observations concernant les néo-ruraux québécois ayant choisi de quitter la ville en vue de s'installer à la campagne pour motifs liés à la qualité de vie s'apparentent aux travaux européens effectués de manière plus générale dans le domaine de la migration contemporaine. En effet, une recension sur le sujet (Rudzitis, 1989) souligne l'accroissement de l'importance accordée par les individus aux motifs non-économiques<sup>33</sup> impliqués la décision de migrer, alors que certaines études (Pocock and Hudson, 1978; Rodwin and Hollister, 1984; Shields, 1991) suggèrent que la perception des individus concernant les qualités environnementales supérieures de la campagne constitue un élément attractif très important. Par ailleurs, les travaux d'Halfacree (1994) ont permis d'identifier les principales caractéristiques<sup>34</sup> des territoires ruraux perçues comme attirantes par les migrants, rejoignant d'une certaine façon les motifs de migration mis de l'avant dans les études québécoises au sujet des néo-ruraux.

Concernant plus spécifiquement l'immigration étrangère en région, il apparaît que peu de recherches se sont penchées sur le choix d'établissement des immigrants étrangers en région (Sorensen, 2007), leur situation étant donc majoritairement méconnue (Simard, 2007b) principalement en termes d'intégration<sup>35</sup> (Radford, 2007). Néanmoins, il semble

<sup>32</sup> Migrants s'installant dans la MRC de Brome-Missisquoi, tous âgés entre 30 et 39 ans.

<sup>33</sup> Motifs autres que l'emploi, qui tendent vers la recherche d'un style de vie de « meilleure qualité ».

<sup>34</sup> 1) Les grands espaces et une population moindre; 2) un endroit plus calme et tranquille; 3) un endroit plus propre en l'absence de la pollution émise par les voitures et d'une plus grande quantité d'air frais; 4) la beauté des paysages; 5) l'abondance de la faune et de la flore; 6) un endroit qui permet de trouver un rythme de vie plus lent et plus calme; 7) un endroit moins impersonnel par son sens aigu de la vie en communauté; 8) un endroit plus sécuritaire avec moins de problèmes sociaux et de vandalisme; 9) un endroit idéal pour élever les enfants.

<sup>35</sup> Il deviendrait au Québec de plus en plus nécessaire de s'intéresser à la fragilité potentielle des candidats immigrants à l'installation durable en région, car l'épreuve des réalités est susceptible de confronter

## Pour une occupation contemporaine du territoire

que les liens sociaux ou familiaux dont les immigrants bénéficient au sein du milieu d'accueil constituent un facteur d'établissement aussi important (sinon plus important dans certains cas) que les facteurs économiques (Derwing, Krahn, Foote, et Diepenbroek, 2005).

Bref, avec l'avènement dans les années 1990 d'une abondante littérature européenne concernant le phénomène de recomposition sociodémographique des milieux ruraux (Boyle et Halfacree, 1998 ; Hervieu et Viard, 1996 ; Kayser, 1990 ; Lewis, 1998 ; Marsden, 1995 ; Murdoch et Pratt, 1993 ; Perrier-Cornet, 2002 ; Sylvestre, 2002), il est devenu graduellement apparent que la ruralité n'est pas appelée à disparaître mais plutôt à se transformer. Ainsi, l'effet de mode traditionnellement associé au Québec à la « revalorisation du milieu rural de la part d'une faction de la bourgeoisie des grandes villes » (Lévesque, 1976, p. 43) et à « l'utopie d'une société rurale paradisiaque » (Perreault et Deléage, 2006, p. 435) a ouvert la voie à une conception contemporaine de la ruralité désormais axée sur la « campagne paysage »<sup>36</sup> (Roy, Paquette et Domon, 2005). Conséquemment, les espaces ruraux contemporains sont aujourd'hui appelés à se transformer à la suite d'une « demande sociétale pour le paysage, les cours d'eau et un mode de vie moins frénétique et plus proche de la nature [...] [ainsi que] des changements dans la structure sociodémographique et dans la composition de la population active et non active » (SRQ, 2008, p. 8-9). Or, cette transformation provoquerait une variété de défis démographiques et socioéconomiques à être pris en considération par les communautés d'accueil dans la planification de leur développement

### 1.3. Défis du développement rural

Une analyse contemporaine de la dynamique de certains territoires ruraux au Québec a permis de confirmer qu'une cohabitation se fait effectivement de plus en plus présente entre les vocations agricole, résidentielle et de villégiature de la campagne (Paquette et Domon, 2003). Cette nouvelle « multifonctionnalité des territoires ruraux »<sup>37</sup> (Vachon, 2009) est révélatrice de l'émergence d'un mouvement de fond au Québec, se traduisant par le phénomène de « néo-ruralité » (Roy, Paquette et Domon, 2005). En effet, avec l'arrivée de nouvelles populations, l'utilisation de l'espace rural québécois est appelée à devenir de plus en plus résidentielle tout en accroissant la demande en services publics, alors que peu d'emplois locaux sont susceptibles d'y être créés<sup>38</sup>.

---

duement le processus d'intégration et d'adaptation de ces nouvelles populations, tant aux plans émotionnel, familial et social qu'aux plans professionnel et économique (l'annexe A présente deux vignettes cliniques qui représentent bien ce phénomène).

<sup>36</sup> La ruralité suscite un intérêt grandissant chez les populations urbaines scolarisées, ces dernières étant de plus en plus subjuguées par les attributs environnementaux, esthétiques et patrimoniaux des espaces ruraux (Roy, Paquette et Domon, 2005).

<sup>37</sup> Au sujet de la multifonctionnalité des territoires ruraux, Vachon (2009, p. 6) précise que « son domaine d'application concerne non seulement l'agriculture et les autres activités économiques des milieux ruraux, mais les "aménités" qui découlent et qui accompagnent l'occupation et les activités conduites sur un territoire rural [...] intégrant davantage les aspects sociaux, environnementaux et d'aménagement qui concernent plus largement les espaces ruraux ».

<sup>38</sup> Par exemple, malgré une forte croissance de la population venue s'installer dans la municipalité d'Austin en Estrie en 2001-2011, 28,4% de la population active occupée de 15 ans et plus de cette municipalité

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Par ailleurs, les travaux d'Épenda (2003) visant à établir un portrait typologique de la ruralité québécoise par l'intermédiaire de données et de paramètres statistiques mesurant le développement des municipalités rurales du Québec mettent en évidence la faible variation des localités dites dévitalisées, peu importe l'indice de développement<sup>39</sup> choisi en tant qu'instrument de mesure. Malgré le fait que ces indices ne peuvent qu'identifier des hypothèses concernant le niveau de développement d'un milieu en raison de nombreux impondérables qui risquent d'influencer la donne (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010), ils ont été choisis parmi plusieurs autres pour leur capacité à intégrer divers éléments liés au concept de développement (notamment les aspects sociaux, culturels, économiques et démographiques). Ainsi, les résultats des travaux d'Épenda (2003) suggèrent que les municipalités rurales les plus fragiles restent les mêmes peu importe l'indice de développement choisi, comptant de façon stable pour environ 20% des effectifs ruraux québécois. Les appréciations statistiques concernant les situations régionales conduisent donc au constat général suivant : bien que certains milieux québécois se déstructurent effectivement, d'autres affichent une importante croissance (Jean et Dionne, 2007). À cet effet, les perspectives démographiques des MRC du Québec<sup>40</sup> pour 2006-2031 envisagent une stabilité ou une croissance de la population pour près de 64% d'entre elles, alors que seulement 9,8% des MRC verront leur population décroître de plus de 10% (André et Payeur, 2009).

Il est donc important de prendre en considération le fait que cette croissance est susceptible d'entraîner divers problèmes sociaux, puisque certaines communautés rurales s'apparentent à une « collectivité dortoir »<sup>41</sup> en attirant surtout les mieux nantis à la recherche d'un cadre de vie de « meilleure qualité » (SRQ, 2008; Guimond et Simard, 2008; Desjardins et Simard, 2008). Conséquemment, l'arrivée en milieu rural d'une population avec un capital financier important aurait tendance à accroître la demande immobilière pour des propriétés de luxe, ce qui provoquerait une augmentation de la valeur marchande des résidences et des terrains (parfois même des loyers) disponibles sur un territoire (SRQ, 2008). Ainsi, il est possible que le phénomène d'« embourgeoisement des campagnes »<sup>42</sup> représenterait pour les jeunes adultes une importante contrainte à leur installation dans certains milieux ruraux (Desjardins et Simard, 2008), puisqu'il deviendrait plus ardu pour eux d'accéder à la propriété, surtout dans les milieux où la villégiature et le

---

n'avait pas d'adresse de travail fixe ou travaillait à domicile en 2006, alors que 70% de la population travaillait à l'extérieur de la municipalité (Statistique Canada, 2011).

<sup>39</sup> Trois indices différents de catégorisation du niveau de dévitalisation des régions ont été utilisés, soit l'indice global de développement du ministère des Régions, l'indice de développement humain modifié de l'ONU et l'indice de défavorisation de Pampalon.

<sup>40</sup> En excluant les dix grandes villes ou agglomérations de 100 000 habitants et plus, soit Saguenay, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Gatineau, Lévis, Laval, Terrebonne (MRC Les Moulins) et Longueuil (Gouvernement du Québec, 2010).

<sup>41</sup> Collectivité où la plupart des activités des résidents (y compris l'emploi) ont lieu à l'extérieur de la municipalité d'accueil (SRQ, 2008).

<sup>42</sup> Du néologisme anglais *rural gentrification*, signifiant que le phénomène de recomposition sociodémographique des milieux ruraux par l'installation de migrants urbains des classes moyennes et supérieures provoquerait le déplacement et l'exclusion des populations plus modestes (Guimond et Simard, 2008).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

tourisme sont susceptibles d'attirer une population plus âgée et plus aisée financièrement (Guimond et Simard, 2008; SRQ, 2008).

Bref, alors que le caractère journalistique et politique des discours à référence sociologique concernant le développement rural en lien avec la migration fait souvent référence à l'exode des jeunes, au rétrécissement du bassin de main-d'œuvre, au développement économique et à la création de l'emploi, d'importants enjeux sous-jacents à la multifonctionnalité des territoires ruraux (au sens de Vachon, 2009) sont susceptibles de compliquer les défis à être relevés par les communautés d'accueil. Il apparaît en effet que le phénomène de dévitalisation des régions ne peut se généraliser à l'ensemble des communautés rurales québécoises, alors que l'établissement d'une population d'origine urbaine en milieu rural est susceptible d'occasionner une variété de défis démographiques et socioéconomiques à être pris en compte par les communautés dans la planification de leur développement. Entre autres, l'accroissement de la demande en termes d'accès à la propriété et aux services publics est susceptible de provoquer au sein des acteurs ruraux une diversité de débats concernant le niveau de compatibilité entre les fonctions sociales, environnementales et économiques des milieux ruraux<sup>43</sup>, surtout à l'intérieur d'un contexte où la demande pour le paysage et la tranquillité de la campagne s'accroît. De plus, certaines études soulignent le manque de services en région pour les immigrants étrangers, les difficultés d'isolement et d'intégration à l'emploi vécus par ces derniers, le manque de sensibilisation de la population locale et une formation des intervenants insuffisante (Péricard, 2006; Vatz Laaroussi, 2005). De même, alors que l'attraction d'étudiants étrangers est souvent une cible de développement au sein des établissements d'enseignement québécois ayant un pôle régional, il apparaît que plusieurs immigrants venus étudier au Québec quitteraient le pays une fois diplômés<sup>44</sup>.

Compte tenu de ces défis démographiques et socioéconomiques, la question de la néo-ruralité et de l'immigration en région « demande une planification et une gestion intensives [ainsi qu'] une appropriation des différentes fonctions de l'espace et du territoire rural par les acteurs locaux et régionaux [...] [en vue d'] organiser des processus de participation [leur permettant] de réfléchir ensemble sur les orientations futures » à donner à leur territoire (Bryant, 2009, p. 17).

<sup>43</sup> « Le Groupe de travail a convenu de trois grands regroupements de fonctions qui traduisent l'espace rural québécois : [...] les fonctions économiques (transport, agriculture, tourisme, industrie, forêt, mines, commerces, etc.); [...] les fonctions sociales (culture, habitat, vie communautaire, loisirs, éducation, etc.); [...] les fonctions environnementales (aménités, faune, flore, etc.). » (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011, p.13)

<sup>44</sup> Seulement à l'université de Sherbrooke, les 1 200 étudiants internationaux qui fréquentent l'établissement constituent 6% de la population étudiante, alors qu'une soixantaine de communautés y sont représentées. Néanmoins, il semblerait que les étudiants internationaux demeurent très peu en Estrie une fois diplômés (seulement 15% d'entre eux restent). Alors qu'ils disent apprécier beaucoup la région, les étudiants étrangers interrogés mentionnent qu'ils n'hésiteraient pas à quitter la région dans le cas où il n'y trouverait pas d'emploi au terme de leurs études. D'autres étudiants ont soulevé le fait qu'il ressentait qu'en dehors de l'université, peu d'intérêt leur était accordé en vue de favoriser leur intégration et leur rétention (Conférence régionale des élus de l'Estrie, 2007).

### LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE

La gouvernance territoriale partagée « se manifeste entre autres par les planifications quinquennales des Conférences régionales des élus » et est « fondée sur le partage des pouvoirs, responsabilités et ressources [...] entre plusieurs acteurs (CSSS, CLD, CDC<sup>45</sup>, SADC, villes, villages, ministères, CRÉ, etc.) dont aucun n'est le porteur exclusif » (Tremblay, 2007c, p. 6). Ainsi, comme l'explique Benoît Lévesque, « on est passés dans les trente dernières années du développement régional au développement local, puis au développement territorial » (Tremblay, 2007a, p. 9). Cela signifie que la proximité tant institutionnelle que géographique et organisationnelle<sup>46</sup> « est nécessaire pour construire la transversalité et arriver à un intérêt général permettant de sortir du corporatisme » (*Idib.*, p. 9). Or, divers défis sont susceptibles de faire obstacle à une orientation territoriale qui dépasse les différences entre les acteurs et entre leurs intérêts individuels. D'abord, bien qu'une proximité géographique et organisationnelle soit présente au sein des territoires politiques que sont les CRÉ et les MRC, il n'en serait pas toujours de même pour la proximité institutionnelle. Également, « on constate que les élus locaux ont de plus en plus de responsabilités [...] et que les limites des actions municipales sont encore bien présentes » (Tremblay, 2007b, p. 2).

#### 1. LES LIMITES DE LA PROXIMITÉ DU TERRITOIRE

Au Québec, au moins deux catégories de territoires ont la capacité d'assister le gouvernement dans son rôle de régulation sociale, soit les CRÉ et les MRC (Proulx, Brochu, Leblanc, Robitaille, Chiasson, Geoffroy, Gauthier et Doubi, 2005). Ainsi, même si « plusieurs aires de gestion ne respectent pas [les] découpages officiels [et utilisent] leur propre territoire » (*Ibid.*, p. 102), le cadre de l'action publique a initialement été déterminé en fonction d'une correspondance avec des limites territoriales définies politiquement et légitimées par des balises à prétention géographiques, historiques, statistiques ou encore économiques (Douillet, 2003). C'est donc dans cet esprit que, pour chacune des régions administratives, la CRÉ a le mandat « de promouvoir et de soutenir le développement régional dans plusieurs secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional » (Gouvernement du Québec, 2010, p. 15). Par ailleurs, en complément au mandat de la CRÉ, « la mission de développement [...] [désormais] dévolue au CLD compte parmi les nouvelles missions allouées aux MRC », telles que le développement de politiques en lien avec la famille et la culture, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire, la protection et la mise en valeur des paysages, etc. (Simard et Leclerc, 2008, p. 628).

<sup>45</sup> Corporation de développement communautaire.

<sup>46</sup> Proximité géographique : juxtaposition des milieux ; Proximité organisationnelle : coordination et fonctionnement des milieux ; Proximité institutionnelle : règles liées aux dimensions politiques du territoire ayant un rôle d'arbitrage des conflits et de prise de décisions (selon Benoît Lévesque, dans Tremblay, 2007a).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Or, malgré l'intention du gouvernement du Québec de rendre les élus locaux davantage impliqués dans la gouvernance en faisant des CRÉ des instances de développement régional et en attribuant l'imputabilité du développement local aux MRC et aux CLD, la question de la légitimité des paliers régional et supralocal de même que la question du renforcement de la cohésion de la planification stratégique demeurent. En effet, le Vérificateur général du Québec considère que l'implantation des CRÉ n'aurait « pas été accompagnée d'orientations claires qui reflèteraient les priorités gouvernementales en matière de développement des régions, et ce, dans un souci de cohérence des actions sur le territoire » et que « le contenu des plans quinquennaux de développement des CRÉ vérifiées est tellement large qu'ils ne constituent pas un véritable outil de planification pour la région » (Vérificateur général du Québec, 2011, p. 4.3). Par ailleurs, le renforcement de la cohésion de la planification stratégique implique nécessairement le besoin de transcender l'appartenance locale, de dépasser les limites du territoire d'appartenance et de déborder du cadre de la municipalité (Simard et Leclerc, 2008). Toutefois, en se fondant sur une analyse effectuée en France concernant la place des élus locaux au sein des politiques de développement territorial, il apparaît que l'implication des élus au sein de l'action publique relèverait plus particulièrement d'une « logique de défense ou de construction d'une autorité politique largement fondée sur l'identification à un territoire » (Douillet, 2003, p. 585). Effectivement, les élus qui s'intéressent au jeu politique local envisageraient de s'ancrer au sein d'un territoire en tant que représentants du milieu en vue de bénéficier d'une nouvelle source d'autorité, de légitimité et de visibilité, surtout auprès des autres élus locaux et du système politique local en général.

À l'échelle québécoise, ce phénomène se traduirait par le fait que, bien que « le monde municipal [soit] animé par un désir relativement simple de donner plus de pouvoirs aux MRC » (Allie, 2009, p. 41) et que le suffrage universel obligatoire des préfets est revendiqué depuis longtemps par plusieurs défenseurs de la décentralisation, il y avait au Québec seulement treize préfets élus au suffrage universel en 2010 (Gouvernement du Québec, 2010). Ainsi, alors que « l'élection du préfet [est considéré] comme un passage normal vers une plus grande imputabilité des élus [...] [et que] la loi [adoptée en 2001] [...] permettait aux MRC à caractère rural de décréter par règlement l'élection du préfet au suffrage universel [...] peu de conseils MRC ont choisi cette option » (Proulx et al., 2005, p. 156). Certaines raisons freinant le choix de l'élection du préfet ont été identifiées, telles que la perception d'un risque accru de transfert de nouvelles responsabilités vers le palier MRC de la part du gouvernement ainsi que le manque d'appui des élus des villes-centres, ces derniers voyant dans cette initiative un risque pour eux-mêmes de perdre leur légitimité à l'intérieur d'un changement de dynamique au sein du conseil MRC.

Par ailleurs, comme le font remarquer Simard et Leclerc (2008, p. 628), « c'est le maire de chacune de ces municipalités qui vote le budget du CLD. Tout naturellement – et tout à fait légitimement – il est en droit d'exiger des retombées dans sa municipalité. Qui pourra reprocher à un maire de servir ses contribuables avant ceux de la municipalité voisine ? [...] [Donc,] dans ces territoires, le CLD devient le principal porteur de l'esprit régional. Bien malgré lui, pourrait-on dire, et parce que les structures municipales habitantes peinent à le faire ». Or, les quatre CLD oeuvrant en milieu rural interrogés par

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Simard et Leclerc (2008) avaient de la difficulté à transcender le cadre de l'appartenance locale, alors que la tendance des élus était de reléguer la mission supralocale du CLD au second plan. Par ailleurs, comme le mentionnait Armand Lajeunesse<sup>47</sup>, ancien directeur de la Coopérative de développement de Lanaudière, il apparaît que « chaque fois [qu'un maire] voit plus large que sa communauté, il peut se faire ramasser parce que cela peut paraître à son détriment. Confier des responsabilités dans ce contexte [...] prend une abnégation importante pour que six maires de six municipalités aient une vision plus large du territoire, pour aller justifier cela devant leurs concitoyens. Pour arriver à une vision plus large et la cautionner, il faut mixer le travail des élus avec celui des autres acteurs du développement » (Tremblay, 2007d, p. 39). Ainsi, dans un contexte où l'étude du rôle des élus municipaux en tant que participant de l'action publique prend une importance singulière (Faure, 1995), il est opportun de prendre en considération le fait que :

Le code municipal est large et permet de nombreuses initiatives aux municipalités désireuses de s'investir davantage dans la réponse aux besoins touchant le développement, le bien-être et la qualité de vie des citoyens. [...] [Or], si le mouvement lancé par la réforme municipale au regard du développement social peut sembler, à première vue, prendre racine lentement, il faut souligner qu'il s'agit là d'un changement majeur dans la conception même que de nombreux citoyens, organismes, gestionnaires et élus se faisaient du rôle d'une municipalité (Letarte, 2007, p. 8 et 12).

### 2. LES DÉFIS DE L'ACTION MUNICIPALE

La mobilisation d'une perspective axée sur les approches néo-institutionnalistes permet de prendre en considération le fait que « les institutions ont des règles, des procédures, des systèmes de commandement, elles répartissent les rôles, imposent des obligations et des devoirs, définissent les attentes vis-à-vis des autres membres » (Merrien, 2006, p. 561). Ainsi, on peut comprendre que « le comportement des élus est structuré par le cadre légal des institutions publiques et par l'ensemble des contraintes ou prescriptions, objectivées, que ces dernières posent sur la pratique de la politique locale » (Mévellec, 2008, p. 190). À cet effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les élus et les administrateurs municipaux sont tenus de mettre en application la Loi sur les compétences municipales en lien avec la fourniture de services, tels l'habitation, le réseau routier, le transport en commun, le service de police, la sécurité incendie, l'eau potable, l'assainissement des eaux, les matières résiduelles, les loisirs et la culture, les parcs et les espaces verts et finalement l'aménagement du territoire et l'urbanisme (Gouvernement du Québec, 2010). Néanmoins, en ce qui concerne la responsabilité de planification des municipalités en lien avec le développement social qui est née à la suite du processus de fusion des villes concernées au

---

<sup>47</sup> À la suite d'un échange ayant eu lieu en 2001 avec des intervenants français concernant le développement local et l'animation du milieu, Armand Lajeunesse a piloté le Réseau d'animation en développement durable des communautés de Lanaudière, lequel offrait un programme de formation en animation territoriale à l'intention des agents de développement de différents secteurs d'activité (SADC, CLD, CLSC, Caisse populaire, Direction de santé publique, ministères, élus, etc.).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

début des années 2000, « les recherches effectuées auprès d'informateurs du [MAMR] de même que les recherches documentaires n'ont pas permis de retracer quelque texte que ce soit clarifiant l'intention du législateur » (Letarte, 2007, p. 13). Ainsi, selon certains informateurs provenant des villes et des organismes communautaires, il s'agirait plutôt du résultat issu des pressions effectuées par certains organismes communautaires sur le gouvernement du Québec au moment de la réforme municipale, alors que nombre d'élus s'y seraient opposés en évoquant le fait que ce décret de l'État aurait été imposé sans consultation préalable des milieux. « Bref, une certaine ambiguïté persiste au regard de l'origine de cette question et des intentions du législateur. » (*Ibid.*, p. 13).

À ce sujet, il est intéressant de constater que les élus municipaux, les administrateurs et les chargés de projets interrogés lors d'un entretien de groupes au sujet de la participation citoyenne en contexte municipal en lien avec l'élaboration de politique familiale ont révélé que, de façon générale, on attendait des élus et/ou des directeurs municipaux un leadership clair (Tougas, 2011). Plus spécifiquement, ce qui était recherché, c'était « leur soutien financier ou leur aide dans la promotion des actions en faveur de la famille, mais aussi leur engagement concret dans une démarche de politique familiale qui rejoint les préoccupations de la population, comme la conduite de consultations et la réalisation d'un plan d'action » (*Ibid.*, p. 29). L'un des défis mentionnés par les participants concerne le processus visant à persuader les élus de s'investir dans l'élaboration d'une politique familiale, tout en maintenant leur intérêt en cours de démarche. Ainsi, la volonté politique, l'appui administratif et la disponibilité des ressources seraient des éléments incontournables pour assurer la participation de la municipalité au sein d'une démarche d'élaboration de politique familiale.

Il est également intéressant de souligner que près de dix ans après les fusions municipales et l'apparition de cette nouvelle compétence municipale en regard de la planification du développement social, un projet de loi déposé en novembre 2011 convie « les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions » (Lessard, 2011, p. 2). Plus particulièrement, les principes énoncés à l'égard de la loi visant à encadrer la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* se basent entre autres sur l'engagement des élus municipaux dans l'action publique, sur la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques des communautés, sur la mobilisation de la population ainsi que sur la complémentarité territoriale permettant aux élus et aux acteurs de la collectivité de s'unir de manière complémentaire dans un esprit de collaboration, de planification et d'action. Par ailleurs, au début de l'année 2012 se sont tenues des consultations particulières et des auditions publiques à l'hôtel du Parlement à Québec concernant ce projet de loi, dit no. 34. Il est par ailleurs intéressant de constater que certaines des interventions qui ont eu lieu dans le cadre de ces consultations particulières et auditions publiques ont revendiqué une décentralisation du pouvoir tout en interrogeant le fait que le projet de loi ne visait pas le réaménagement des structures en place mais plutôt une responsabilisation des élus. Ainsi, comme le mentionne Faure (1992, p. 172), « la décentralisation porte en elle une *permissivité* qui bouleverse non pas les fondements juridiques de la gestion territoriale mais ceux plus politiques de la légitimité publique. Là où on attendait une réforme

## **Pour une occupation contemporaine du territoire**

---

essentiellement administrative se réalise de fait un changement qui affecte les référentiels de l'intervention publique ».

À n'en pas douter, il existe une réelle pression induite sur les élus pour que ces derniers reconsidèrent leur rôle au sein de l'action publique, ce qui « implique que les élus fassent de véritables choix de société au niveau local [...] [et qu'ils dépassent] la simple gestion technique pour s'intégrer dans un processus plus global et plus complexe de management social » (*Ibid.*, p. 171-172). Ce constat permet de faire des liens avec les travaux français concernant l'apparition de nouvelles pratiques de gestion chez les élus locaux ruraux, ces derniers ayant délaissé dans une certaine mesure les pratiques traditionnelles pour valoriser une approche de l'action publique locale plus participative et entreprenante (Douillet, 2003). Néanmoins, l'étude des transformations politico-administratives survenues à la suite de ces changements met en évidence l'« éclatement des repères traditionnels de l'intervention publique » (Faure, 1994, p. 465). Or, au Québec, les élus ruraux auraient tendance à résister à cette pression en recourant à un discours qui met surtout de l'avant la nécessité pour le gouvernement d'investir de manière adéquate les ressources financières requises à l'exercice de leurs responsabilités (Rivard, Belley, Bherer, Collin et Hamel, 2005), alors que la petitesse de leurs effectifs et la différence de leurs expertises en comparaison avec le milieu municipal urbain sont également des arguments fréquemment mis de l'avant (Mévellec, 2008).

Par ailleurs, il semblerait qu'en général, les élus ruraux endosseraient un idéal apolitique en appliquant une approche fonctionnelle, technique et consensuelle dirigée vers l'efficacité municipale, laquelle permettrait à leurs yeux d'assurer un meilleur fonctionnement municipal (*Ibid.*). En effet, puisque la politisation d'un enjeu serait « le produit d'une mobilisation d'acteurs en position de prétendants, cherchant à modifier le rapport de force au sein d'un réseau de politiques publiques » (Hassenteufel, 2008, p. 165), une approche plus politisée de l'action publique serait envisagée par les élus comme porteuse d'affrontements et de tensions entre les acteurs (Mévellec, 2008). À ce sujet, des entrevues réalisées dans dix municipalités québécoises auprès d'informateurs clés concernant la participation citoyenne dans l'élaboration de politiques municipales en lien avec le développement social ont permis de constater que certains élus envisageraient le leadership d'organismes locaux avec méfiance, concevant parfois cet engagement comme susceptible de menacer leur pouvoir, surtout « si les porte-parole sont associés [...] à un mouvement potentiellement ou activement en opposition aux élus en place » (Letarte, 2007, p. 64). Également, il ne faut pas négliger le fait que les rôles joués par les individus au sein de l'action municipale peuvent se multiplier et devenir complexes, puisque sont souvent les mêmes organismes qui regroupent les membres des comités en faveur des politiques municipales, alors qu'il arrive que ce soient les mêmes individus qui agissent à titre de porteurs de projets assumant la responsabilité du suivi des dossiers. Ainsi, ce phénomène rendrait la mise en mouvement des municipalités en direction de la planification du développement social susceptible aux mésententes, notamment en fonction de possibles désaccords idéologiques survenant entre les acteurs concernant le rôle des municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques locales (*Ibid.*).

## Pour une occupation contemporaine du territoire

Toutefois, il semblerait que l'accompagnement des municipalités par une équipe de gestionnaires et de professionnels détenant de solides connaissances dans les domaines portés par les diverses politiques de développement social et possédant de bonnes habiletés stratégiques représenterait un outil favorisant l'avancement des processus décisionnels et de mise en œuvre de l'action municipale (*Ibid.*). En fait, selon Hassenteufel (2008), ce serait surtout le caractère technique de l'accompagnement apporté par ces professionnels qui favoriserait le consensus politique, notamment en fondant l'argumentaire sur des notions plutôt neutres, quoique polysémiques et ambiguës. Il s'agirait alors pour ces professionnels de dépolitiser les enjeux de l'action publique en les transportant vers des forums techniques où les lieux de débats et les instruments utilisés seraient faiblement publicisés et où les acteurs seraient en nombre plus restreint. Toutefois, la dépolitisation favoriserait l'implantation d'outils de mesure aux critères objectifs sans qu'il y ait eu toutefois de négociation politique débouchant sur une véritable décision partagée, alors que paradoxalement, le caractère partenarial et négocié de l'action publique serait largement publicisé au sein de l'espace public (*Ibid.*). Ainsi, l'une des remarques qui a été soulignée par certains des informateurs de Letarte (2007, p. 68) concerne le fait que la présence d'une équipe de gestionnaires et de professionnels à l'intérieur de la municipalité présente « le risque potentiel de simples déplacements de postes budgétaires sans effet multiplicateur autre que la visibilité des décisions prises ».

Bref, des processus d'ajustements cognitifs en lien avec l'action publique municipale semblent être à la base du projet de loi no. 34, correspondant « à la diffusion sous une forme non contraignante de représentations, d'orientations, de raisonnements, de principes d'action, d'argumentaires, de pratiques et d'instruments [...] dans le cadre d'interactions entre des acteurs » (Hassenteufel, 2008, p. 263). Or, le mouvement actuel de municipalisation de l'action publique en lien avec le développement social ne semble pas bénéficier de conditions générales favorisant chez les élus municipaux une appropriation des préoccupations y étant rattachées (Letarte, 2007). En conséquence, les processus entamés sur la base de la bonne volonté des acteurs sont fortement susceptibles de stagner ou encore de s'effriter, à moins qu'une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis présentés par l'action municipale soit entamée. À cet effet, l'interaction entre acteurs interpelle nécessairement la question de l'animation du territoire<sup>48</sup>, tant dans sa dimension politique que dans sa dimension technique.

---

<sup>48</sup> L'animation du territoire se définit par l'association et l'implication « des individus et des institutions à la constitution et à la réalisation d'un projet d'action publique [...] [à l'intérieur d'un processus de] recherche constante, dans l'échange et le dialogue, de conciliations et de solutions consensuelles » (Ségas, 2007, p. 206).

### CONCLUSION

À la lumière des constats qui ont été présentés dans ce document, il apparaît clairement que, si le MAMROT souhaite réussir le défi que pose le projet de loi no. 34 et la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, il devra nécessairement assumer le virage paradigmatique qui s'impose à lui. En effet, « l'intention de rapprocher l'action gouvernementale des citoyens et de responsabiliser les communautés locales et régionales du Québec n'est pas récente. Plusieurs actions ont été accomplies [en ce sens] depuis une quarantaine d'années » (Vérificateur général du Québec, 2011, p. 4-10). Or, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS, 2005) reconnaît que l'échec d'une politique peut être causé par une absence de contestation de la validité des hypothèses sur lesquelles elle est fondée, simplement parce que les anciennes manières de faire sont souvent plus confortables que le changement.

Pour le MAMROT, cela demandera entre autres d'être vigilant face aux discours populaires que mobilisent les divers groupes sociaux et d'être prudent pour ne pas adopter à l'intérieur de sa Stratégie « des références dépassées et des objets théoriques inconsistants » (Guichaoua, 2006, p. 524) à l'intérieur d'« un discours social transmis et répété [...] empêchant la reconnaissance « des évolutions [...] [susceptibles] d'inscrire le(s) territoire(s) dans une dynamique de modernisation » (Chignier-Riboulon, 2007, p. 16). Par exemple, concernant l'accueil de nouvelles populations, le MAMROT risque, en mobilisant les éléments de la sociologie rurale, de la sociologie du développement et de la sociologie de la jeunesse, de véhiculer des discours et des conceptions adhérant à des lieux communs en lien avec une société rurale en voie de disparition, notamment en raison de l'exode des populations. Or, nous avons vu que les résultats des travaux d'Épenda (2003) suggèrent que les municipalités rurales les plus fragiles restent les mêmes peu importe l'indice de développement choisi, comptant de façon stable pour environ 20% des effectifs ruraux québécois. Également, nous avons vu que la multifonctionnalité des territoires laisse entrevoir le fait qu'une transformation sociodémographique des milieux ruraux est à l'œuvre au Québec, cette transformation provoquant nécessairement une variété de défis démographiques et socioéconomiques à être pris en considération par les communautés dans la planification de leur développement.

Ainsi, le traitement des problématiques publiques par l'intermédiaire de mesures communes mises en place par les divers ministères, organismes et sociétés d'État représentera un grand défi pour le MAMROT, puisqu'il est fréquent qu'un processus de décision soit entamé sans qu'une véritable phase d'identification (ou de mise à jour) du problème n'ait eu lieu, ce qui est susceptible d'engendrer des solutions mal adaptées à des problèmes vaguement définis et peu approfondis. Ensuite, si le MAMROT souhaite réussir son projet de loi no. 34 par l'intermédiaire de la modulation gouvernementale et de la responsabilisation des élus en rapport avec l'action publique au sein d'une approche de gouvernance territoriale partagée, il devra nécessairement assumer « qu'il s'agit là d'un changement majeur dans la conception même que de nombreux citoyens, organismes, gestionnaires et élus se [font] du rôle d'une municipalité [et par le fait même d'un ministère] » (Letarte, 2007, p. 12). Ainsi, en choisissant de ne pas modifier les structures en

## Pour une occupation contemporaine du territoire

place mais plutôt d'opter pour la complémentarité territoriale et le renforcement de l'engagement, de la concertation et de la mobilisation des acteurs dans un esprit de collaboration, de planification et d'action, le MAMROT doit être conscient qu'il réfère très explicitement au modèle européen d'animation du territoire comme moyen d'épanouissement des milieux. En effet, la constitution et la réalisation d'un projet d'action publique commandent l'animation du territoire par « le recours à la *participation*, à la *concertation* ou au *partenariat* [...] comme un nouveau socle de justification politique » (Ségas, 2007, p. 199). Dans ce contexte, le MAMROT doit être prêt à assumer le fait que « la mobilisation et la négociation entre les différents acteurs peuvent s'avérer plus délicat (mais loin d'être impossible) à cause de la multiplicité d'intérêts présents et le fait qu'aucun acteur ne possède réellement une autorité claire sur les actions des autres » (Bryant, 2009, p. 17). Il importe donc pour le MAMROT de prendre en considération le fait que de multiples interactions sont susceptibles de se superposer à différents niveaux entre des acteurs interdépendants (Hassenteufel, 2008), façonnant de ce fait la manière dont les phénomènes sociaux seront problématisés et solutionnés par l'ensemble des acteurs concernés au sein d'un contexte tant politisé que technicisé.

Conséquemment, le MAMROT aura à établir ses propres principes en vue d'orienter l'action publique vers des raisonnements et des argumentaires qui offriront à l'ensemble des acteurs une grille d'interprétation commune de la réalité. Il ne s'agit donc pas seulement (même si cela s'avère important) de produire des indicateurs de suivi, de mettre en place des procédures de reddition de comptes, de réviser le mode de répartition des enveloppes budgétaires ou d'élaborer un indice de développement reflétant la réalité des territoires. En effet, notre expérience auprès des organismes subventionnaires de la recherche nous a appris que le véritable langage du partenariat va au-delà d'un simple soutien palliant aux manques à gagner des milieux (qu'il soit financier ou organisationnel). À cet égard, la grammaire de la gouvernance territoriale partagée (au sens de Ségas, 2007, p.192 et 194) « définit [...] tout un répertoire de rôles, de dispositifs d'actions et de relations légitimes » alors que « les dispositifs organisationnels que cette grammaire met de l'avant peuvent être définis comme des dispositifs relationnels : ils facilitent l'émergence de relations de proximité, de complicité et de confiance entre des hommes politiques, des administratifs et des membres de la société civile qui évoluent dans des espaces sociaux variés et à des échelles différentes ».

Ainsi, ce sont plutôt des dispositifs d'animation fondés sur la mise en présence d'acteurs multiples dans un but d'échange et de négociation qui doivent aussi être mis de l'avant, ce qui ouvrirait possiblement la porte à l'émergence de nouveaux professionnels de l'action publique, soit les experts de l'animation (*Ibid.*, p. 207). Or, comme nous l'avons vu, la présence d'une équipe de gestionnaires et de professionnels à l'intérieur des municipalités présente « le risque potentiel de simples déplacements de postes budgétaires sans effet multiplicateur autre que la visibilité des décisions prises » (Letarte, 2007, p. 68) dû à la technicisation et à la dépolitisation des débats publics. Il s'avèrerait donc utile que les professionnels chargés de l'animation du territoire<sup>49</sup> sachent comment « prendre du

<sup>49</sup> Tels que les agents de développement rural de la PNR par exemple.

recul sur leurs actions, notamment celles auprès de partenaires, pour mieux comprendre ce qui s'y joue et comment » (Yergeau, Bourdon, Bélisle, et Thériault, 2009, p. 75), particulièrement au niveau sociopolitique. Par ailleurs, lors de l'évaluation de la mise en oeuvre des partenariats nécessaires à l'actualisation d'une mesure destinée aux jeunes relevant du Secrétariat à la jeunesse et appliquée dans les Carrefours jeunesse emplois de la province, il a été constaté « que ce sont souvent les intervenants [...] qui ont un réseau de contacts encore peu développé et qui possèdent peu d'expérience qui sont appelés à travailler dans des situations comportant plusieurs niveaux de complexité [...] collective et sociale » (*Ibid.*, p. 6) Ainsi, alors que le succès des démarches partenariales repose en grande partie sur les individus à qui la responsabilité de développer les rapports de coopération a été déléguée, il apparaît important selon Yergeau et al. (2009) que le déploiement ultérieur de formations au partenariat prenne davantage en considération le contexte des collaborateurs.

Également, puisque la recherche peut jouer un rôle de courtier<sup>50</sup> entre deux univers souvent opposés, celui des savoirs pragmatiques propre aux lieux de production de connaissances et celui des politiques et de l'action publique propre aux lieux de pouvoir (Hassenteufel, 2008), il apparaîtrait pertinent pour le MAMROT d'instaurer un modèle pragmatique de l'interaction entre la recherche et la politique. En effet, ce modèle d'interaction tendrait à faire du courtier un expert de consensus, alors qu'il se trouverait au cœur d'une mission d'expertise beaucoup plus large que dans les deux autres modèles d'interaction, soit le modèle « décisionniste » ou le modèle « technocratique »<sup>51</sup>. Ainsi, alors que « les processus de délibération permettent d'obtenir et de combiner les données probantes » contextuelles obtenues par la recherche en sciences sociales, « les données informelles sont [quant à elles] souvent rassemblées par des mécanismes de consultation comme des enquêtes sociales, des réunions publiques et des témoignages, ainsi qu'auprès des participants aux tables de délibération » (FCRSS, 2005a, p. 19-20). Dans ce contexte, le rôle du courtier serait de rendre accessible à tous son expertise dans un domaine public en particulier, tout en facilitant la mise en commun de la diversité des compétences, des savoirs, des ressources et des intérêts mobilisés au sein d'un processus de décision publique (processus qui implique souvent une multitude d'acteurs tels qu'élus, directeurs d'administration, représentants des citoyens, groupes de pression, chercheurs, etc.). Bref, le rôle du courtier s'inscrivant au sein de ce modèle pragmatique serait « d'organiser procéduralement la confrontation et l'ajustement entre des acteurs aux compétences différentes » (Théry, 2005, dans Hassenteufel, 2008, p. 205), tout en créant un espace de délibération et de négociation entre des acteurs aux référentiels différents. L'objectif de

<sup>50</sup> Bien qu'encore nouveau au Québec, le mandat de « courtier de connaissances » est de plus en plus valorisé dans le domaine de la recherche en santé, puisque le FCRSS « travaille à définir le courtage des connaissances et à en augmenter la pratique » (FCRSS, 2003, p. ii).

<sup>51</sup> Le modèle « décisionniste » renvoie au rôle du chercheur qui est mandaté par les acteurs politiques afin d'effectuer une expertise visant à influencer indirectement l'action publique (tel qu'on le voit souvent en sciences sociales), alors que le modèle « technocratique » implique que le rôle du chercheur qui a réussi à monopoliser les savoirs et les compétences propres à un domaine public influence directement l'action publique en prenant activement part aux décisions politiques (tel qu'on le constate régulièrement dans le domaine des sciences de la santé).

## **Pour une occupation contemporaine du territoire**

cette démarche serait donc orienté principalement vers l'émergence d'un lieu de consensus où un sens partagé de l'action publique se dégagerait et où des compromis entre des intérêts divergeant seraient possibles.

Finalement, en vue d'assurer le succès général de sa démarche, le MAMROT aura à se positionner face à la manière dont il intégrera le rôle des données probantes dans le pilotage contextuel du projet de loi et de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (c.-à-d. comment le MAMROT arrivera à déterminer ce qui fonctionne et de quelle façon les solutions peuvent être mises en oeuvre dans chacune des circonstances individuelles données). Car il y a en effet un risque que, tout comme le mentionnent Fontaine et Hassenteufel (2002), l'évacuation de la dimension empirique des travaux dédiés à l'évaluation de l'action publique mène les acteurs à observer l'arrivée de changements, alors qu'en fait aucune réelle transformation n'a eu lieu. Or, l'un des rôles de la recherche est de questionner les prémisses qui influencent les pratiques courantes, de remettre en cause la sagesse populaire et de passer outre l'idée selon laquelle les choses doivent être réalisées d'une telle manière parce qu'il en a toujours été ainsi.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allie, L. (2009). L'émergence des Pactes Ruraux au Québec : une politique innovatrice de développement territorialisé et d'aménagement des campagnes ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, 31-52.
- André, D. et Payeur, F.F. (2009). Annexe 1 : Variation de la population des municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE) du Québec, 2006-2031, scénario A – Référence. In N. Thibault (dir.), *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031* (p. 7-9). Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Assemblée nationale du Québec (2012). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. *Journal des débats de la Commission de l'aménagement des territoires (version préliminaire)*, 42 (32). Site téléaccessible à l'adresse < <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cat-39-2/journal-debats/CAT-120130.html> >. Consulté le 3 février 2012.
- Bernard, J. (2004). *La démographie estrienne : réalité et tendances*. Résumé de la communication présentée au Colloque sur l'avenir démographique des régions du Québec de l'ACFAS, Québec, 11 mai.
- Blanchette, R., Desrosiers, J. et Tousignant, P. (1995). *Place aux jeunes : Guide d'intervention*. Québec : Fondation de l'entrepreneurship.
- Boyle, P., Halfacree, K. et Robinson, V. (1998). *Exploring contemporary migration*. Harlow : Addison Wesley Longman.
- Boyle, P. et Halfacree, K. (1998). Migration into rural areas: a collective behaviour framework, In P. Boyle et K. Halfacree (dir.), *Migration into Rural Areas. Theories and Issues* (p. 303-316), Chichester : John Wiley & Sons.
- Bryant, C. (2009). *Multifonctionnalité et le développement des territoires ruraux: conceptualisation, mise en oeuvre et défis*. Texte de la communication présentée au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, Orford (Québec), 26 janvier.
- Chignier-Riboulon, F. (2007). La nouvelle attractivité des territoires, entre refus du fatalisme et mouvement protéiforme. In F. Chignier-Riboulon et N. Semmoud (dir.), *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs* (p. 9-22), Clermont-Ferrand : PUBP.
- Collectif Ville Campagne (2004). *Bilan des actions en faveur de l'accueil de nouveaux actifs en milieu rural*. Synthèse de l'étude réalisée pour la DATAR, Aix-sur-Vienne.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Collectif Ville-Campagne (2005). *Charte nationale de l'installation en milieu rural*. France : Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT).
- Collectif Ville-Campagne (2007). *Les politiques d'accueil de nouvelles populations*. France. Document téléaccessible à l'adresse <[http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/guide\\_rural\\_innova.pdf](http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/guide_rural_innova.pdf)>. Consulté le 25 mai 2011.
- Collectif Ville-Campagne (2008). *Attractivité des territoires ruraux et accueil de nouvelles populations*. Rapport d'étude.
- Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie, 2007). *Plan de développement de l'Estrie 2007-2012*. Sherbrooke : Conférence régionale des élus de l'Estrie.
- DATAR (s.d.) *Site de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale*. Site téléaccessible à l'adresse < <http://territoires.gouv.fr/la-datar> >. Consulté le 22 août 2011.
- Derwing, T., Krahn, H., Foote, J. et Diepenbroek, L. (2005). The Attraction and Retention of Immigrants to Edmonton, *Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration*, University of Alberta.
- Desjardins, B. et Simard, M. (2008). *Motifs de migration, besoins et insertion des jeunes néo-ruraux dans Brome-Missisquoi ainsi qu'une synthèse comparative avec les jeunes néo-Arthabaskiens*. Rapport de recherche de l'INRS-UCS.
- Desjardins, B. et Simard, M. (2009). *Motifs de migration et besoins des néo-ruraux adultes et retraités dans Brome-Missisquoi ainsi qu'une synthèse comparative avec les jeunes néo-ruraux*. Rapport de recherche de l'INRS-UCS.
- Desrosiers, J. et Lebel, D. (2004). Les régions peuvent-elles attirer des jeunes très qualifiés ? Que dit la recherche ? Que fait le projet place aux jeunes ? In P. LeBlanc et M. Molgat (dir.). *La migration des jeunes. Aux frontières de l'espace et du temps* (p. 168-198). Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval.
- Dos Santos, M. D. (2006). Attraction des élites et exode des cerveaux : les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil. *Horizons stratégiques*, 1(1), 18-27.
- Douillet, A.-C. (2003). Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique. *Revue française de science politique*, 53(4), 583-606.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Dugas, C. (1994). Le sous-développement régional. In F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.). *Traité des problèmes sociaux. Première partie : Quelques problèmes de population et d'aménagement* (p. 103-126). Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Elridge, H. (1965). Primary, secondary and return migration in the United States, 1955-60, *Demography*, 2, 444-55.
- Épanda, A. (2003). *Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec.
- Faure, A. (1992). *Le village et la politique : Essai sur les maires ruraux en action*. Paris : L'Harmattan.
- Faure, A. (1994). Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale. *Revue française de science politique*, 44(3), 462-479.
- Faure, A. (1995). Les politiques locales, entre référentiels et rhétorique. In A. Faure, G. Pollet et P. Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. (p. 69-83). Paris : L'Harmattan.
- Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS, 2003). *La théorie et la pratique du courtage de connaissances dans le système de santé canadien*. Rapport issu d'une consultation nationale de la FCRSS et d'une recherche documentaire. Ottawa : FCRSS.
- Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS, 2005a). *Conceptualiser et regrouper les données probantes pour guider le système de santé*. Ottawa : FCRSS.
- Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS, 2005b). Un gouvernement fondé sur des données probantes ne se fait pas du jour au lendemain. In FCRSS (dir.), *Tirer avantage des connaissances : outils et stratégies* (p. 7-11). Rapport sur le septième atelier annuel sur invitation de la FCRSS. Ottawa : FCRSS.
- Fontaine, J. et P. Hassenteufel (2002). Quelle sociologie du changement dans l'action publique? Retour sur le terrain et refroidissement théorique. In J. Fontaine et P. Hassenteufel (dir.), *To change or not to change?* (p. 9-29). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Gauthier, M. (2008). Sociologie de la jeunesse. In J. Lafontant et S. Laflamme (dir.), *Initiation thématique à la sociologie*. Ottawa : Prise de parole.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Gauthier, M. (1997). Pourquoi partir ? In M. Gauthier (dir.), *Pourquoi partir ? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui* (p. 13-20). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Gouvernement du Québec (2010). *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2010*. Québec : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Gouvernement du Québec (2011). *Nos territoires : y habiter et en vivre ! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Québec : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux (2011). *La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire*. Québec : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Groupe de travail sur les communautés dévitalisées (2010). *Des communautés à revitaliser : un défi collectif pour le Québec*. Québec : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Guichaoua, A. (2008). Sociologie du développement. In J.-P. Durand et R. Weil (dir.), *Sociologie contemporaine* (p. 523-541) (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Vigot.
- Guimond, L. et Simard, M. (2008). *Néo-ruralité et embourgeoisement des campagnes québécoises : un regard nuancé*, Actes du Colloque international de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF). Rimouski, 25 août.
- Halfacree, K. (1994). The importance of « the rural » in the constitution of counterurbanization: evidence from England in the 1980s'. *Sociologia Ruralis*, 34, 164-89.
- Hassenteufel, P. (2008). *Sociologie politique : l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- Hervieu, B. et Viard, J. (1996). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. La Tour d'Aigues, L'Aube.
- Institut de la statistique du Québec. (2005). *La situation démographique au Québec, Bilan 2005*. Québec : ISQ.
- Institut de la statistique du Québec (2007). *Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondants par groupe d'âge 1996-2001 et 2001-2006*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Institut de la statistique du Québec (2010a). *Répartition des sortants selon les trois principales régions de destination 2009-2010*. Québec : Gouvernement du Québec.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Institut de la statistique du Québec (2010b). *Répartition des entrants selon les trois principales régions de provenance 2009-2010*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Jean, B. (2000). Une nouvelle gouvernance territoriale pour accompagner la restructuration rurale : la mise en perspective des approches européenne, américaine et canadienne. In M. Carrier et S. Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Jean, B. et Dionne, S. (2007). La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois. *Norois*, 202, 9-19.
- Kayser, B. (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris : Armand Colin.
- Labrecque, A.-C. (2009). *La néo-ruralité : champ d'étude en émergence*. Site téléaccessible à l'adresse < [http://www.vrm.ca/Cap\\_neoruraux.asp?ID=1190](http://www.vrm.ca/Cap_neoruraux.asp?ID=1190) >. Consulté le 18 décembre 2011.
- Lachance, J.-F. (2007). Les profils migratoires des MRC, 2001-2006. *Données sociodémographiques en bref*, 12 (1), 1-4.
- Lachance, J.-F. (2010). Faits saillants de la migration interrégionale en 2008-2009. *Coup d'œil sociodémographique*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- LeBlanc, P., Gauthier, M. et Mercier, D.-H. (2002). *La migration des jeunes en milieu rural*. Rapport de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société (INRS-USC).
- LeBlanc, P. (2006). Les mythes de « l'exode des jeunes ». *Le Devoir.com*. 4 janvier. Document téléaccessible à l'adresse < <http://www.ledevoir.com/non-classe/98841/les-mythes-de-l-exode-des-jeunes> >. Consulté le 5 janvier 2012.
- Lee, E. S. (1966). A theory of migration. *Demography*, 3(1), 47-57.
- Lelievre, S. (2004). *Relations ville-campagne : Retour sur la manifestation « Campagne en mouvement »*. France : Collectif Ville-Campagne.
- Lessard, L. (2011). *Projet de loi no. 34 : Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. Québec : Assemblée nationale du Québec.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Letarte, G. (2007). *Les interfaces entre les politiques municipales : développement social, famille, loisir, sport et vie communautaire*. Rapport de recherche de l'ARUC-Innovation sociale et développement des communautés (ISDC), Université du Québec en Outaouais.
- Lévesque, B. (1976). La sociologie et le milieu rural. In Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (dir.), *La problématique du développement en milieu rural* (p. 40-56). Actes du colloque du GRIDEC. Rimouski : Université du Québec à Rimouski.
- Lewis, G. (1998). Rural migration and demographic change. In B. Ilbery (dir.), *The Geography of Rural Change* (p. 131-159), Harlow : Prentice Hall.
- Marsden, T. (1995) Beyond Agriculture? Regulating the New Rural Spaces, *Journal of Rural Studies*, 11 (3), 285-296.
- Massey, D., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, J. (1993) Theories of international migration: a review. *Population and Development Review* 19, 431-66.
- Merrien, X. (2006). Sociologie politique. In J.-P. Durand et R. Weil (dir.), *Sociologie contemporaine* (p. 542-573) (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Vigot.
- Mévellec, A. (2008). *La construction politique des agglomérations au Québec et en France : Territoire, gouvernement et action publique*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Mitchell, C.J.A. (2004). Making sense of counterurbanization. *Journal of rural studies*, 20, 15-34.
- Muller, P. et Surel, Y. (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrétien.
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189-179.
- Murdoch, J. et Pratt, A.C. (1993). Rural studies: modernism, postmodernism and the « post-rural ». *Journal of Rural Studies*, 9 (4), 411-427.
- Papatsiba, V. (2005). Political and individual rationales of student mobility: a case-study of ERASMUS and a French regional scheme for studies abroad. *European Journal of Education*, 40(2), 173-188.
- Paquette, S. et Domon, G. (2003) Changing ruralities, changing landscapes. Exploring social recomposition using a multi-scale approach. *Journal of Rural Studies*, 19 (4), 425-444.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Péricard, A. (2006). *Les migrations villes-campagnes et leurs conséquences dans les territoires ruraux du Québec*. Rapport de recherche. Nicolet : Solidarité rurale du Québec.
- Perrier-Cornet, P. (2002). La dynamique des espaces ruraux dans la société française. In J.-P. Sylvestre (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises* (p. 35-51). Dijon : CRDP de Bourgogne / Educagri.
- Perreault, D. et Deléage, E. (2008). Sociologie rurale. In J.-P. Durand et R. Weil (dir.), *Sociologie contemporaine* (p. 431-446) (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Vigot.
- Pocock, D. et Hudson, R. (1978). *Images of the urban environment*, Londres: Macmillan.
- Proulx, M.-U., Brochu, I., Leblanc, P., Robitaille, M., Chiasson, G., Geoffroy, D., Gauthier, E. et Doubi, A. (2005). *Les territoires du Québec et la décentralisation gouvernementale*. Rapport du Centre de recherche sur le développement territorial remis au ministère des Affaires municipales et des Régions.
- Radford, P. (2007). L'importance de la recherche en immigration à l'extérieur des régions urbaines au Canada. *Nos diverses cités*, 2007-3, 50-54.
- Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ, 2007). Des pistes pour une réflexion éthique en partage des connaissances. *Carnets-synthèse*, 3, 1-8.
- Rivard, M., Belley, S., Bherer, L., Collin J.-P., et Hamel, P.J. (2005). Les nouvelles tendances dans le domaine municipal au Québec : changer et ... rechanger les façons de faire pour mieux servir les citoyens. Texte de la communication présentée au colloque *Les municipalités au Québec et au Canada : d'administration locale à véritable ordre de gouvernement?*, Congrès de l'ACFAS, Chicoutimi (Québec), 10 mai.
- Rodwin, L. and Hollister, R. (1984). *Cities of the mind*, Londres: Plénum Press.
- Roy, L., Paquette, S. et Domon, G. (2005). La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestiques, *Recherches sociographiques*, 44, 35-65.
- Rudzitis, G. (1989). Migration, places, and nonmetropolitan development, *Urban Geography* 10, 396-411.
- Ségas, S. (2007). L'élus animateur : savoirs de la « bonne gouvernance » territoriale et légitimation d'un nouvel ordre politique. In Pasquier, P., Simoulin, V. et Weisbein, J. (dir.). *La gouvernance territoriale : Pratiques, discours et théories*. (p. 191-208). Paris (France), Droit et société.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Shields, R. (1991). *Places on the margin*, Londres: Routledge.
- Silvius, R. et Annis, R. (2005). Manitoba Rural Immigration Community Case Studies: Issues in Rural Immigration: Lessons, Challenges and Responses, *RDI Working Paper*, 2005-9.
- Simard, J.-F. et Leclerc, Y. (2008). Les Centres locaux de développement 1998-2008. Une gouvernance en mutation : entre participation citoyenne et imputabilité municipale. *Revue canadienne des sciences régionales*, 31 (3), 615-634.
- Simard, M. (2007a). Nouvelles populations rurales et conflits au Québec : regards croisés avec la France et le Royaume-Uni. *Géographie, économie, société*, 9, 187-213.
- Simard, M. (2007b). L'intégration des immigrants hors Montréal. *Nos diverses cités*, 2007-3, 119-124.
- Solidarité rurale du Québec (SRQ, 2006). *Migration et nouvelle ruralité : devenir une collectivité d'accueil*. Nicolet : Solidarité rurale du Québec.
- Solidarité rurale du Québec (SRQ, 2008). *Études de cas sur la néoruralité et les transformations des collectivités rurales*. Rapport de recherche. Nicolet : Solidarité rurale du Québec.
- SOM Recherches et Sondages (2009). *Mesure des intentions de migrer ou non vers une municipalité rurale du Québec dans les cinq prochaines années*. Montréal : SOM Recherches et Sondages.
- Sorensen, M. (2007). L'immigration en milieu rural dans les Prairies : lacunes sur le plan des connaissances. *Nos diverses cités*, 2007-3, 131-136.
- Statistique Canada (2008). *Recensement de la population 2006*. Document téléaccessible à l'adresse <<http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/popdwell/Table.cfm?T=306&PR=24&S=0&O=A&RPP=25>>. Consulté le 26 novembre 2011.
- Statistique Canada (2009). *Population urbaine et rurale, Québec*. Document téléaccessible à l'adresse <[http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo62a\\_f.htm?sdi=population%20rurale](http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo62a_f.htm?sdi=population%20rurale)>. Consulté le 26 novembre 2011.
- Statistique Canada (2011). *Profil des communautés de 2006*. Document téléaccessible à l'adresse <<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>>. Consulté le 19 février 2012.

## Pour une occupation contemporaine du territoire

- Statistique Canada (2012). *Profil du recensement de 2011*. Document téléaccessible à l'adresse < <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >. Consulté le 16 février 2012.
- Sylvestre, J.-P. (dir.). (2002). *Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises*. Dijon : CRDP de Bourgogne / Educagri.
- Théry, I. (2005). Expertise de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la dimension d'expertise en sciences sociales. *Droit et société*, 60, 311-329.
- Tougas, A.-M. (2011). *Obstacles et facilitateurs à la participation citoyenne dans les politiques publiques municipales le cas des PFM*. Rapport de recherche de l'ARUC-Innovation sociale et développement des communautés (ISDC), Université du Québec en Outaouais.
- Tremblay, J. (2007a). Gouvernance partagée, développement régional et État stratège : Entrevue avec Benoît Lévesque. *Développement social*, 8 (2), 7-9.
- Tremblay, J. (2007b). Sur le sens à donner au développement. *Développement social*, 8 (2), 2-3.
- Tremblay, J. (2007c). « S'organiser ensemble » où la gouvernance territoriale partagée. *Développement social*, 8 (2), 6-7.
- Tremblay, J. (2007d). Les métiers des agents de développement territorial : enjeux et perspectives. *Développement social*, 8 (2), 38-39.
- Vachon, B. (1993). *Le développement local : théorie et pratique*. Boucherville : Gaétan Morin.
- Vachon, B. (2009). *La multifonctionnalité des territoires ruraux*. Résumé de la communication présentée au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, Orford (Québec), 26 janvier.
- Vatz-Laaroussi, M. (2005). L'immigration en dehors des métropoles : Vers une relecture des concepts interculturels. *Canadian Ethnic Studies*, 37 (3), 97-113.
- Vérificateur général du Québec (2011). Interventions en matière de développement régional. In Vérificateur général du Québec (dir.), *Rapport du commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011* (p. 4.1 - 4.39). Québec : Vérificateur général du Québec.

## **Pour une occupation contemporaine du territoire**

Yergeau, E., Bourdon, S., Bélisle, R. et Thériault, V. (2009). *Mise en oeuvre, atteinte des objectifs et premiers effets de la mesure d'accompagnement IDEO 16-17*. Rapport d'évaluation présenté au Secrétariat à la jeunesse. Sherbrooke : Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage.

## ANNEXE A

### VIGNETTES CLINIQUES

Ces vignettes cliniques sont inspirées des cas de personnes suivies en orientation où le processus d'intégration et d'adaptation à l'immigration en région était le principal motif de consultation. À noter que, bien que les exemples ci-dessous soient inspirés de cas véritables, les informations permettant d'identifier les personnes ont été modifiées, ceci afin de respecter la confidentialité des informations divulguées dans un cadre protégé par le Code de déontologie de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ).

#### *VIGNETTE CLINIQUE NO. 1 : IMMIGRATION EN RÉGION*

Il y a quelques années, le client originaire de l'Amérique du Sud est venu s'installer au Québec avec sa femme et ses deux enfants. Cette transition de vie avait pour but de permettre au client de s'éloigner d'un cadre de vie trop axé sur le travail et d'entreprendre un processus de changement personnel, en tentant de trouver un juste équilibre entre la famille et le travail. Ainsi, avant son déménagement au Québec, le client a économisé un bon montant d'argent et il a fait un budget lui permettant de couvrir toutes les dépenses de sa famille sur une période d'un an, lui donnant le temps de s'adapter à la vie au Québec et de rechercher un travail qui répondrait à son besoin d'équilibre. Il a par ailleurs choisi de s'installer dans une région en dehors de Montréal car il souhaitait vivre dans un endroit calme propice à la réalisation de son objectif de ressourcement personnel. Néanmoins, à la suite du processus d'immigration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le client a été amené à s'insérer sur le marché du travail dès son arrivée au Québec. Il s'est avéré que les conditions de travail du client ressemblent à ce qu'il voulait fuir dans son pays d'origine : un cadre de travail incompatible avec une vie de famille. De plus, comme la conjointe du client avait de la difficulté à s'intégrer professionnellement, ce dernier l'a encouragée à retourner aux études. Alors que ce processus a amené la conjointe du client à s'investir totalement dans ce nouveau projet et à s'occuper moins de sa famille, le client se questionne :

Les enfants ont besoin de soutien et nous, on n'est pas là pour eux. Je n'ai pas d'amis et je n'arrive pas à construire quoi que ce soit ici parce que je n'ai pas une minute à moi en dehors du travail. Je ne suis même pas arrivé à me concentrer sur une démarche de citoyenneté, alors que ça a aurait été dans le meilleur des mondes une préoccupation majeure pour moi, en me disant que nous sommes tellement bien ici que je suis pressé avec cette histoire de citoyenneté. Mais aujourd'hui, je n'en suis pas là.

Le client vient donc consulter en orientation parce qu'il se rend compte qu'il a pris un chemin qui est contraire à ce qu'il est venu chercher en immigrant au Québec. Il mentionne qu'il souhaiterait éventuellement quitter son emploi actuel mais il se demande s'il arrivera à trouver un emploi aussi bien rémunéré. En tenant compte du fonctionnement psychologique et des ressources du client de même que des conditions en vigueur dans son milieu de travail, on s'aperçoit que divers facteurs sont à considérer dans la démarche du client. En effet, une relation de travail tendue avec un patron peu à l'écoute, un environnement de travail stressant et exigeant, une rumination constante des problèmes vécus au travail, des signes manifestant un état plutôt dépressif et anxieux, une tendance à répondre à des attentes démesurées par un perfectionnisme surdéveloppé, un faible réseau social et des conflits matrimoniaux récurrents indiquent une grande difficulté à s'adapter à une situation qui perdure depuis quelque temps déjà. De plus, les efforts répétés entrepris par le client pour altérer la situation au travail et changer lui-même d'attitude face aux demandes exigeantes de son emploi se sont avérés inefficaces, ce qui a contribué à maintenir le client dans un état de surcompensation, qui épuise manifestement ce dernier.

### VIGNETTE CLINIQUE NO. 2 : IMMIGRATION EN RÉGION

Très scolarisée et détenant un très bon emploi dans son pays d'origine, la cliente a néanmoins choisi de réaliser une réorientation de carrière. Comme les études à l'étranger sont très valorisées dans son pays, la cliente a décidé de s'installer au Québec dans le but d'entreprendre des études universitaires. Or, elle ne souhaitait pas s'installer à Montréal car elle estimait que le coût de la vie y était trop élevé par rapport à ses moyens. De plus, elle souhaitait profiter d'un milieu où la population était moindre, avec un sens aigu de la vie en communauté.

La cliente est maintenant diplômée et elle est à la recherche d'un emploi dans la région où elle est installée. Comme elle parle très bien français et qu'elle possède des compétences et une scolarité reconnues au Québec, on l'a référée à un organisme traditionnel de recherche d'emploi (et non pas un organisme spécialisé en immigration). Ce fut pour la cliente une expérience difficile à vivre, compte tenu du fait qu'elle avait connaissance des progrès réalisés par les autres participants alors qu'elle-même n'a pas réussi à décrocher une seule entrevue durant le processus. À la suite de cette expérience décevante, la cliente a persévéré dans sa recherche d'emploi, alors qu'elle a tout fait pour mobiliser son réseau social et qu'elle s'est ouverte à la possibilité de déménager là où elle trouverait de l'emploi. Entre temps, la cliente n'a pas eu d'autre choix que de faire les démarches lui permettant de bénéficier de l'aide sociale, étant sans revenu depuis la fin des prestations de prêts et bourses du ministère de l'Éducation. Cela fait maintenant un an qu'elle est à la recherche d'un emploi, toujours sans succès.

La cliente vient donc consulter en orientation parce qu'elle cherche une solution à sa situation et ne sait pas vers qui se tourner, comme elle ne se qualifie plus pour recevoir les services des organismes spécialisés en immigration (comme elle est au Québec depuis maintenant un peu plus de 5 ans et qu'elle est âgée de plus de 35 ans). Or, en tenant compte du fonctionnement psychologique et des ressources de la cliente, on s'aperçoit de la profondeur du problème d'adaptation que vit actuellement cette cliente immigrante. En effet, depuis sa diplomation, la cliente a perdu de vue son réseau de collègues ayant étudié avec elle. Ayant quelques amis qui sont venus s'installer en même temps qu'elle dans la même région mais qui sont maintenant déménagés à Montréal, la cliente se retrouve souvent seule, n'ayant aucune famille au Québec. Elle peut néanmoins compter sur le soutien moral des membres de sa famille restés au pays, qui l'encouragent dans ses démarches. Malgré tout, le niveau d'anxiété de la cliente est très élevé et des symptômes liés à un état dépressif sont perceptibles, alors que des problèmes de santé commencent à surgir. Par ailleurs, l'estime de soi de la cliente a été fortement touchée à la suite d'une démarche de recherche d'emploi infructueuse qui perdure. La cliente se questionne :

Ça faisait plusieurs années que je pensais à venir étudier et ensuite travailler au Québec. J'ai donc tout quitté pour réaliser mon rêve : ma famille, mon emploi, ma maison, mon pays... et j'étais fermement décidée à aller jusqu'au bout de ce rêve là, malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur mon parcours depuis mon arrivée ici. J'étais tellement fière quand j'ai finalement reçu mon diplôme! Mais maintenant, je me demande à quoi tout ça m'a servi... Tu sais, tout le monde ici n'arrête pas de me dire que mes compétences et ma scolarité équivalent à celles des Québécois, que j'ai beaucoup de potentiel et que je me présente très bien. Pourtant, je n'arrive pas à me trouver un emploi ici, malgré tout ce que je fais pour répondre aux exigences des employeurs. Je trouve ça très dur. Ma famille me manque terriblement et je commence à penser qu'il serait peut-être temps pour moi de rentrer chez-moi, même si je sais que je vais m'en retourner avec un sentiment d'échec difficile à supporter. Surtout avec mon état de santé qui se dégrade... je suis inquiète.

